

**PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**

**BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK PARLEMENT**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL DES INTERPELLATIONS ET  
DES QUESTIONS**

**INTEGRAAL VERSLAG VAN DE INTERPELLATIES EN DE VRAGEN**

**COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE  
CHARGÉE DE LA CONSERVATION DE LA NATURE, DE LA POLITIQUE DE L'EAU  
ET DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE**

**COMMISSIE VOOR HET LEEFMILIEU EN DE ENERGIE  
BELAST MET HET NATUURBEHOUD, HET WATERBELEID  
EN DE OPENBARE NETHEID**

**RÉUNION DU MERCREDI 13 JANVIER 2021**

**VERGADERING VAN WOENSDAG 13 JANUARI 2021**

**COMPTE RENDU PROVISOIRE**

Non encore approuvé par les orateurs.  
Ne pas citer sans mentionner la source.

**VOORLOPIG VERSLAG**

Nog niet goedgekeurd door de sprekers.  
Niet citeren zonder de bron te vermelden.

**Présidence : M. Tristan Roberti, président.**

[111]

**QUESTION ORALE DE MME INGRID PARMENTIER**

**À M. ALAIN MARON, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE LA TRANSITION CLIMATIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE,**

**concernant "la cohabitation des cyclistes et des piétons sur la Promenade verte".**

[113]

**QUESTION ORALE JOINTE DE M. JONATHAN DE PATOUL,**

**concernant "la cohabitation des cyclistes et des piétons sur le tronçon de la Promenade verte situé sur les communes d'Auderghem, Woluwe-Saint-Lambert et Woluwe-Saint-Pierre".**

[115]

**Mme Ingrid Parmentier (Ecolo).**- Nous avons appris que trois bourgmestres bruxellois remettaient en question l'accès des cyclistes à des tronçons de la Promenade verte qui traversent le territoire de leur commune (Auderghem, Woluwe-Saint-Pierre et Woluwe-Saint-Lambert). Les raisons invoquées sont les conflits entre piétons et cyclistes liés à la surfréquentation de la Promenade verte, principalement les week-ends et jours fériés.

Une telle mesure ne manquerait pas d'être taxée de surréaliste. Des interdictions partielles rompraient en effet la continuité de ce parcours, continuité qui lui donne sa pertinence. De plus, la Promenade verte est, par essence, une promenade cyclopiétonne et fait partie du réseau express régional vélo (RER-vélo) inscrit au plan régional de développement durable (PRDD).

Mon groupe est pour la complémentarité des moyens de déplacement. Rappelons que nous sommes presque tous piétons, en plus d'être éventuellement automobilistes, usagers des transports en commun ou cyclistes. Nous ne nions pas pour autant les problèmes entre piétons et cyclistes sur ces tronçons. Comme en bien d'autres lieux de la Région bruxelloise, ils sont dus à une infrastructure trop petite qui doit être partagée. Il convient donc, selon nous, d'élargir l'usage de la Promenade verte, et certainement pas de le réduire.

Avez-vous contacté les communes concernées et une concertation est-elle en cours ?

Les conflits entre piétons et cyclistes sur ces tronçons sont réels, mais pour les raisons invoquées plus haut, nous ne pensons pas qu'interdire l'accès aux cyclistes soit une mesure appropriée. Pour les tronçons concernés, est-il possible d'offrir aux cyclistes une solution de remplacement aussi qualitative, avec un fléchage adéquat qui leur permette de rejoindre le parcours général de la Promenade verte en amont et en

---

aval ? Un parcours direct, sans dénivelé, agréable, complètement isolé du trafic automobile et permettant d'éviter plusieurs carrefours dangereux.

Est-il envisageable de limiter la vitesse des cyclistes sur les tronçons concernés les week-ends et jours fériés ?

Des actions de sensibilisation au respect mutuel ont-elles déjà été lancées ou sont-elles en projet ?

[117]

**M. Jonathan de Patoul (DéFI).**- Au début du mois d'octobre, nous apprenions dans la presse que le tronçon de la Promenade verte situé sur les communes d'Auderghem, de Woluwe-Saint-Lambert et de Woluwe-Saint-Pierre pourrait être prochainement interdit aux cyclistes durant les week-ends et les jours fériés.

En cause, une cohabitation difficile, voire dangereuse entre les piétons et les cyclistes. Il est vrai que depuis le début du confinement, nous observons une augmentation de la fréquentation des cyclistes, qui roulent parfois à des vitesses excessives. De leur côté, les piétons ne font pas toujours attention à la présence des cyclistes et se promènent à plusieurs de front. De nombreux chiens profitent également avec leur maître de cet espace vert. Il s'agit là d'un problème de civisme qui rejoint ma question sur la forêt de Soignes, laquelle abordait la cohabitation entre les cavaliers, les piétons et les cyclistes.

Au début du mois d'avril 2020, le confinement avait déjà eu des conséquences sur l'accessibilité du tronçon. À l'époque, considérant que la distanciation sociale ne pouvait pas être respectée, Bruxelles Environnement avait pris la décision de fermer les cinq passerelles et ponts du parcours. Cette décision avait eu pour conséquence d'entraver la circulation des cyclistes, obligés d'allonger leur parcours ou de modifier leur itinéraire.

Une fermeture partielle du tronçon aux cyclistes est envisagée par ces trois communes si elles n'obtiennent pas la garantie d'une sécurisation suffisante dudit tronçon par la Région bruxelloise avec laquelle elles ont été en dialogue. Il semble que ces trois communes soient sans nouvelles des engagements qui auraient été pris à la fin du printemps, notamment par Bruxelles Environnement et vous-même.

[119]

Compte tenu de ces éléments, avez-vous eu connaissance de chiffres attestant de l'augmentation du nombre de cyclistes qui fréquentent le tronçon de la Promenade verte depuis le confinement de mars ?

Qu'en est-il aujourd'hui du dialogue entre les Régions et les trois communes concernées par la sécurisation de ce tronçon ?

Même si je me doute que cela représenterait une tâche ardue, ne serait-il pas opportun de renforcer la signalisation actuelle, voire d'établir une signalisation avec un couloir réservé aux cyclistes ?

Les agents de police et de Bruxelles Environnement effectuent-ils des contrôles afin de veiller au respect des signalisations actuelles par les usagers ? Dans l'affirmative, à quelle fréquence ? Étudiez-vous la possibilité de fermer à nouveau les ponts et passerelles du tronçon en cas de reprise importante de l'épidémie de Covid-19 ?

J'ai lu dans la presse que des agents seraient chargés de sensibiliser les usagers au respect des consignes dans la forêt de Soignes. Nous pourrions nous inspirer de cet exemple pour la Promenade verte.

[121]

**M. Alain Maron, ministre.** - La promenade de l'ancienne ligne de chemin de fer reliant Bruxelles à Tervuren a été aménagée il y a une vingtaine d'années par Bruxelles Environnement, gestionnaire du site.

De Delta à Stockel, elle traverse plusieurs quartiers d'Auderghem, de Woluwe-Saint-Pierre et de Woluwe-Saint-Lambert, sur quelque sept kilomètres. Elle n'est interrompue que par une seule voirie et présente un profil relativement doux qui enjambe la vallée de la Woluwe.

Ces caractéristiques en font un axe de mobilité douce particulièrement précieux et attractif tant pour les piétons que pour les cyclistes. Outre son statut de parc linéaire, la promenade est reprise en tant qu'axe du réseau express régional vélo (RER-vélo) sur la carte du réseau cyclable du plan régional de développement durable (PRDD). Il s'agit donc à la fois d'un parc et d'un axe cyclable important.

La cohabitation entre les promeneurs de tous âges et les cyclistes - qui roulent parfois à des vitesses considérables - n'est pas simple en raison de la relative étroitesse de la promenade. Le problème est connu depuis longtemps mais a été aggravé à l'occasion du premier confinement, durant lequel la promenade a connu une fréquentation très importante, ce qui a contraint Bruxelles Environnement et les trois communes à en limiter l'accès pour des raisons de sécurité.

Aux mois de mai et juin 2020, Bruxelles Environnement et moi-même avons été interpellés par les trois bourgmestres, qui demandaient une limitation stricte de la vitesse des cyclistes et une interdiction totale de ceux-ci les week-ends et jours fériés. Afin de connaître également le point de vue des cyclistes, mon cabinet et Bruxelles Environnement ont rencontré en juillet dernier les représentants du Groupe de recherche et d'action des cyclistes quotidiens (Gracq) et du Fietsersbond, en présence de Bruxelles Mobilité et du cabinet de Mme Van den Brandt.

[123]

J'ai demandé à Bruxelles Environnement de procéder à une analyse du statut juridique de la Promenade verte, d'étudier des mesures d'information et de sensibilisation des usagers ainsi que des aménagements structurels permettant d'améliorer la cohabitation de tous les usagers.

Les gardiens de parc de Bruxelles Environnement ont par ailleurs procédé, dès le mois de septembre 2020, à des observations sur le terrain en vue d'évaluer le nombre et la vitesse des cyclistes qui empruntent la Promenade verte. Ces observations sont subjectives mais indiquent que la vitesse d'un bon tiers des cyclistes peut être perçue par les piétons comme étant trop rapide. Ces observations indiquent également que la situation varie sensiblement selon les moments de la semaine.

Le 10 novembre dernier, j'ai réuni tous les intervenants. Outre mon cabinet et Bruxelles Environnement, y assistaient le cabinet de la ministre de la mobilité, Bruxelles Mobilité, les trois communes et les deux zones de police concernées, ainsi que les représentants des cyclistes, des piétons et des personnes à mobilité réduite (PMR).

Cette réunion a permis de présenter le diagnostic établi par Bruxelles Environnement, d'entendre le point de vue des différentes parties et de discuter des mesures concrètes à prendre. Une nouvelle réunion de suivi sera organisée par Bruxelles Environnement dans trois semaines. La date définitive est en cours de discussion.

[125]

Ma conviction est que la Promenade verte doit rester un espace partagé qui accueille tant les piétons que les cyclistes, mais que des mesures sont nécessaires pour assurer une meilleure cohabitation entre tous les usagers. Les cyclistes doivent adapter leur vitesse à la présence de piétons, surtout les piétons jeunes voire très jeunes, mais les piétons doivent, eux aussi, rester conscients de la présence des cyclistes. Les personnes qui promènent leur chien en laisse, par exemple, doivent être conscientes du danger que cela peut représenter pour les cyclistes.

Les mesures nécessaires pour améliorer la cohabitation porteront sur divers volets, le premier étant l'installation d'une signalisation claire et la mise en œuvre d'actions de sensibilisation pour rappeler à tous que la Promenade verte est un espace partagé où chaque usager doit tenir compte des autres. Ce travail se fera notamment en collaboration avec les associations de cyclistes.

La réalisation de divers aménagements, fixes ou modulables en fonction des besoins, pour inciter les cyclistes à modérer leur vitesse. Il s'agira, sur certains tronçons, d'atténuer le caractère "d'autoroute à vélos", comme certains aménagements actuels le laissent penser par endroits, même si cela n'est pas nécessairement problématique pour les tronçons moins fréquentés par les piétons ou plus larges. L'idée est d'affirmer le caractère de promenade, sans exclure ni rendre dangereuse la circulation des cyclistes. Il est dès lors nécessaire de trouver un équilibre entre les aménagements.

[127]

Il s'agira aussi d'augmenter le contrôle et de sanctionner les comportements dangereux ou inadaptés. Cela devra s'opérer en collaboration avec la police, qui dispose du pouvoir de verbaliser contrairement aux agents de Bruxelles Environnement qui font, quant à eux, de la sensibilisation.

L'idée est aussi d'améliorer l'itinéraire cyclable complémentaire le long du boulevard du Souverain afin de renforcer la capacité et l'attractivité de cet itinéraire pour les cyclistes les plus rapides, ceux que les associations cyclistes nomment les "lièvres", parce qu'ils veulent aller vite.

Ces travaux à mener par Bruxelles Mobilité en collaboration avec le soutien des communes sont indispensables vu la croissance tendancielle du nombre de cyclistes, notamment des vélos électriques rapides et des vélos de transport. Ceux-ci sont plus larges que les vélos classiques et occupent donc plus de place sur les voiries. Nous nous réjouissons de ces chiffres témoignant d'une utilisation accrue des vélos et de leur diversification. Cela étant dit, il est évident que la Promenade verte ne peut absorber à elle seule le flux des cyclistes et il faut mettre en œuvre des formules alternatives.

Nous n'avons pas pu chiffrer l'augmentation du nombre de cyclistes fréquentant la Promenade verte depuis le début du confinement. Nous ne procédons à des comptages que depuis le mois de septembre et ne pouvons donc pas comparer avec la situation antérieure. Bruxelles Environnement observe néanmoins une fréquentation de 40 à 160 vélos par heure, ce qui représente un trafic dense, à savoir un vélo toutes les vingt ou trente secondes.

[129]

La fréquentation par les cyclistes et par les piétons est également beaucoup plus importante les jours de beau temps, où l'on compte jusqu'à 500 piétons par heure sur certains tronçons.

S'agissant de l'opportunité de mettre en place un couloir réservé aux cyclistes et un autre aux piétons, j'ai évoqué les divers aménagements prévus. La largeur limitée de la Promenade, en moyenne 3 mètres, ne permet pas de mettre en place des couloirs complètement séparés. Un couloir réservé aux cyclistes jouxtant un couloir réservé aux piétons pourrait augmenter le risque d'accidents.

En ce qui concerne le genre de contrôle mis en place, les gardiens de parcs de Bruxelles Environnement rappellent les règles chaque fois que cela s'avère nécessaire, que ce soit vis-à-vis des cyclistes ou des autres usagers, par exemple les maîtres de chien. Cependant, les gardiens de parc ne sont pas habilités à dresser des procès-verbaux. Les patrouilles cyclistes de la zone de police Montgomery passent tous les jours sur la Promenade verte. Ce contrôle est bien sûr limité et ponctuel. Nous sommes en discussion avec les zones de police pour optimiser ce dernier et les bourgmestres sont également attentifs à cette question.

Au sujet de la fermeture éventuelle des ponts et passerelles en cas de nouvelle vague de Covid-19, la fermeture temporaire de certains points de passage le long de la Promenade verte, au printemps dernier, a en effet généré de gros inconvénients, tant pour les cyclistes que pour les piétons. Cette décision difficile a été prise en concertation avec les trois communes et les zones de police, en raison de l'affluence excessive du public et de l'impossibilité de respecter les mesures de distanciation sociale. J'espère ardemment que nous ne devons plus appliquer ce type de mesures, et nous ne le ferions que si cela s'avérait absolument indispensable.

[131]

Vous me demandez ensuite si une solution attractive, sûre et efficace peut être offerte aux cyclistes pour soulager le trafic sur la Promenade verte. Le boulevard du Souverain offre une piste cyclable rapide mais, pour véritablement séduire les cyclistes rapides, des travaux complémentaires devront être effectués par Bruxelles Mobilité.

Il sera nécessaire de réaménager les carrefours et, probablement, de réduire l'espace occupé par les voitures, notamment le stationnement en berme centrale. Pour ce faire, nous devons bien entendu en discuter avec Bruxelles Mobilité et la ministre de la mobilité mais nous devons surtout pouvoir compter sur le soutien des communes. J'espère que ce sera le cas.

En vue de limiter la vitesse des cyclistes les week-ends et jours fériés, Bruxelles Environnement envisage d'installer des dispositifs modulables, qui pourraient être activés selon l'affluence. Ils permettront d'induire une réduction de la vitesse des vélos et de casser l'idée d'autoroute pour vélos.

[133]

**Mme Ingrid Parmentier (Ecolo).**- Nous voyons que vous avez pris ce problème à bras-le-corps et que les concertations sont en cours. Il était nécessaire d'intervenir pour tenter de trouver un compromis entre les différentes parties concernées.

Je crains que ce type de problème ne soit de plus en plus fréquent car la demande des Bruxellois en espaces verts est croissante. Nous avons tous envie de nous promener dans des endroits agréables et verdurisés. Les espaces verts sont trop étroits pour satisfaire la demande, d'où l'importance de créer de nouveaux espaces où le citoyen peut être en contact avec la nature en ville.

Je comprends votre idée de faire circuler les vélos sur le boulevard du Souverain, mais leur trajet sera alors systématiquement interrompu par les carrefours. Tous ces carrefours sont-ils vraiment utiles ? Serait-il

possible d'en fermer certains pour améliorer le confort de cet itinéraire pour les cyclistes ? Une concertation à cet égard avec les communes s'impose.

Par ailleurs, des situations conflictuelles entre piétons et cyclistes se posent déjà aujourd'hui sur la piste cyclable du boulevard du Souverain. Pendant le week-end, des personnes se promènent sur la piste cyclable située sur sa berme centrale. Nous avons déjà évoqué la possibilité d'ouvrir le domaine de Val Duchesse le long de la Woluwe pour les piétons. Le trajet leur serait plus agréable et ils éviteraient de se promener sur la piste cyclable du boulevard du Souverain. Des convergences sont donc possibles entre différentes demandes.

Enfin, je rejoins la question de M. de Patoul sur la sensibilisation des propriétaires de chiens quant au danger que peut représenter la laisse pour les cyclistes.

[135]

**M. Jonathan de Patoul (DéFI).**- Vous avez été très complet dans votre réponse, M. le ministre, je tenais à le souligner. Vous avez retracé l'historique de ce débat depuis les mois de mai et de juin. À l'époque, les bourgmestres avaient pour volonté de veiller à la sécurisation de ces zones et non d'en interdire l'accès aux cyclistes. Je les comprends, d'autant plus que c'est l'une de leurs responsabilités. Le dialogue a repris depuis le dernier trimestre de 2020, ce qui est très positif.

Je suis également satisfait d'entendre que la Région bruxelloise réfléchit, avec Bruxelles Mobilité, à des itinéraires de substitution. C'est une nécessité, notamment en raison de l'augmentation du nombre d'utilisateurs. Le chemin de fer est très intéressant. Les bois sont très agréables, mais ce n'est pas toujours évident pour le cycliste, car le chemin n'est pas très plat. Vos itinéraires alternatifs pourraient convenir à certains cyclistes.

Tout le monde s'est rendu compte de l'augmentation du nombre de cyclistes. S'il faut se réjouir de cette tendance, il convient également de mieux anticiper les problèmes que celle-ci engendrera. Je rejoins Mme Parmentier à ce propos : il faut aussi être à l'écoute des contacts de terrain et des élus locaux qui font remonter les problématiques qu'ils rencontrent et face auxquelles ils sont parfois démunis. Vous êtes à l'écoute de ces personnes et je vous en remercie.

**M. Alain Maron, ministre.**- Vous avez raison : l'augmentation du nombre de cyclistes doit être anticipée, car elle va se poursuivre. C'est un peu l'œuf et la poule.

Oui, il faut plus d'espaces et de voiries adaptés aux cyclistes en ville. Je compte sur vous pour sensibiliser les élus locaux que vous connaissez à l'importance d'installer des pistes cyclables et des voiries dédiées aux cyclistes et de soutenir la politique régionale qui suit très clairement cette direction.

**M. Jonathan de Patoul (DéFI).**- Je le ferai avec plaisir, dans le respect de tous les usagers.

- *Les incidents sont clos.*

[147]

## QUESTION ORALE DE MME VIVIANE TEITELBAUM

**À M. ALAIN MARON, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE LA TRANSITION CLIMATIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE,**

---

## concernant "le curage des avaloirs en Région de Bruxelles-Capitale".

[149]

**Mme Viviane Teitelbaum (MR).**- La Région bruxelloise compte environ 15.000 avaloirs. Ces dispositifs placés le long des rues servent à recueillir les eaux de pluie pour les évacuer vers le réseau d'égouttage. Lorsqu'ils sont bouchés, le risque d'inondation augmente. La propreté de nos rues dépend de leur bon curage. Contrairement à d'autres villes qui ont externalisé cette mission, Bruxelles l'a confiée à Bruxelles Propreté. Selon le site de cette dernière, les agents effectuent le curage quatre ou cinq fois par an à l'aide de sept cureuses pour éviter tout engorgement et débordement en cas de fortes précipitations.

Toutefois, dans son rapport de 2018, Bruxelles Propreté épingle des dysfonctionnements dans la gestion et l'entretien de ces avaloirs. Ainsi, page 25, il est dit : "Une analyse a porté notre attention sur le fait qu'une grande partie des avaloirs ne sont pas ou plus entretenus de manière générale. Le service audit interne a mis en place un plan d'action pour pallier cette problématique."

Quel est ce plan d'action mis en place par le service d'audit interne ? A-t-il été mis à exécution ?

Les avaloirs ont-ils été régulièrement entretenus au cours des deux dernières années dans notre Région, comme le garantit le site de Bruxelles Propreté ? Quel est le nombre de plaintes déposées par les habitants à ce sujet, quelle suite leur a été donnée par les services compétents et dans quels délais ? À l'échelon communal, nous avons constaté que le traitement des plaintes était parfois assez lent.

Le rapport annuel 2019 de Bruxelles Propreté n'est toujours pas publié sur le site de l'agence. Quelles sont les raisons de ce retard ?

[151]

**M. Alain Maron, ministre.**- En 2019, Bruxelles Propreté a opéré un contrôle étendu des avaloirs sur ses voiries. Les emplacements de ceux qui étaient défectueux ou inopérants ont été transmis à Bruxelles Mobilité afin que des actions puissent être entreprises. Un état des lieux est opéré une fois par mois entre ces deux administrations.

À la suite des constatations du rapport de 2018, qui ont mis en évidence des dysfonctionnements au niveau de la gestion et de l'entretien des avaloirs, le curage manuel des avaloirs a été accentué par la création au sein de Bruxelles Propreté d'équipes spécialisées dans cette mission. Il s'ajoute ainsi au curage mécanique effectué trois fois par an pour chaque avaloir. Les avaloirs sont donc désormais entretenus à intervalles plus réguliers.

Les plaintes concernant les avaloirs qui convergent directement vers le système Allo-Pro Net de Bruxelles Propreté par l'intermédiaire des différents canaux existants - 0800, Fix My Street, site web de l'agence, etc. - sont en diminution grâce à une prise en charge proactive du problème.

La plainte donne lieu à un curage manuel dans la mesure du possible. Elle est ensuite transférée - si nécessaire - à l'équipe de curage mécanisé et, enfin, communiquée à Bruxelles Mobilité s'il s'agit d'une défectuosité dans le mobilier et non d'un "simple" bouchage. Le délai de première prise en charge est normalement de 24 heures.

Nous observons une diminution du nombre de plaintes, qui est passé de 240 au premier trimestre 2019 à 91 au troisième trimestre 2020.



---

Le rapport annuel de 2019 sera disponible au début de l'année 2021. La raison de ce retard réside dans la surcharge de travail de l'ensemble des services de Bruxelles Propreté en raison de la pandémie. Des instructions ont été données afin de remédier à ce problème lors de l'établissement du rapport 2020.

[153]

**Mme Viviane Teitelbaum (MR).**- Le curage manuel est extrêmement éprouvant sur le plan physique pour les agents, d'où l'importance des curages mécaniques, qui devraient être privilégiés. Je comprends que nous accentuons les curages manuels, mais il ne faudrait pas les généraliser.

Les avaloirs se bouchent souvent lors des travaux sur voirie. Ce point a-t-il été discuté entre les deux administrations ?

**M. Alain Maron, ministre.**- Des réunions sont régulièrement organisées entre les deux administrations sur la gestion des avaloirs, comme je l'ai évoqué dans ma réponse.

**Mme Viviane Teitelbaum (MR).**- Certes, la discussion est utile, mais aucune solution structurelle n'est apportée.

**M. Alain Maron, ministre.**- Quand il y a un problème structurel, Bruxelles Mobilité se charge de le résoudre. Je ne comprends pas sur quel élément porte votre point d'attention.

**Mme Viviane Teitelbaum (MR).**- Sur le délai et la récurrence. Une attention particulière est-elle portée aux avaloirs lors des travaux ? Les communes ont fait remonter ce point régulièrement pendant une certaine période, mais nous n'avons constaté aucune évolution.

**M. Alain Maron, ministre.**- Nous pouvons faire remonter le point particulier des travaux généraux sur voirie pour savoir s'il est pris en compte. J'imagine que c'est déjà le cas, mais je ne peux pas le certifier.

- *L'incident est clos.*

[171]

#### QUESTION ORALE DE MME VIVIANE TEITELBAUM

**À M. ALAIN MARON, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE LA TRANSITION CLIMATIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE,**

**concernant "les collectes mixtes dans certains quartiers de Bruxelles".**

[173]

**Mme Viviane Teitelbaum (MR).**- Le rapport annuel 2018 de Bruxelles Propreté signale que dans certains quartiers de Bruxelles, les sacs verts sont collectés en même temps que les déchets alimentaires dans les sacs orange. En effet, selon ce même rapport, dans certains quartiers faiblement verdurisés, la faible production de déchets verts ne justifie pas le passage d'un camion chaque semaine, car l'impact d'un tel passage hebdomadaire sur les coûts, la mobilité et l'environnement serait contre-productif. En pareils cas, les déchets verts sont collectés dans le même camion que les déchets alimentaires. Ces déchets mixtes sont alors traités

dans une autre filière. Si je comprends les raisons qui ont mené à cette décision, elle pose tout de même deux questions.

D'abord, cela ne nous apprend rien sur la valorisation des déchets. En effet, il est simplement indiqué que les collectes mélangées sont dirigées vers un centre de compostage dans une filière différente. Pourriez-vous nous donner de plus amples informations quant à la manière dont ces déchets sont traités et valorisés ?

Ensuite, du fait qu'une collecte mixte est organisée dans certains quartiers, le rapport 2018 ne propose pas de chiffres distincts, et donc pas d'analyse précise concernant les collectes de déchets verts et alimentaires. En effet, le rapport nous apprend uniquement que "en prenant en compte ces collectes mixtes (déchets verts et alimentaires), le total des collectes mixtes et des collectes uniquement dédiées aux déchets alimentaires est passé de 8.827,59 à 9.148,97 tonnes de 2017 à 2018, représentant une augmentation de 3,6 %".

Outre le fait qu'il s'agit d'une faible augmentation, ces chiffres dépourvus de ventilation ne nous permettent pas de connaître la variation exacte de la collecte des déchets alimentaires. Pourriez-vous dès lors nous les préciser ? Pourriez-vous également nous indiquer quels sont les quartiers concernés par cette collecte mixte ?

[175]

**M. Alain Maron, ministre.**- Dans certains quartiers, les déchets verts ramassés par les collectes mélangées vert-orange suivent le même processus de valorisation que les déchets organiques collectés par les tournées de sacs orange. Bruxelles Propreté a un contrat avec Suez pour le transbordement, le transport et le traitement des déchets organiques issus des collectes en Région de Bruxelles-Capitale.

Concrètement, les camions de Bruxelles Propreté se rendent sur le site de transfert de Suez situé à Neder-Over-Heembeek pour y déverser les déchets organiques, qui ont donc été collectés dans certains cas avec les déchets verts. Ces déchets sont ensuite chargés par Suez dans des semi-remorques, qui peuvent transporter davantage de matière. Environ 50 % des déchets organiques apportés sur le site de Suez sont traités à Ypres par la société IVVO, et les 50 % restants le sont à Herstal par la société Intradel, un site que vous avez visité quand cela était encore possible. Ces deux sites valorisent les déchets par biométhanisation et produisent ainsi de l'énergie renouvelable : du biogaz et du digestat, utilisé comme amendement pour le sol.

L'ensemble des biodéchets, soit les déchets verts et de cuisine, passent de 21.600 tonnes en 2017 à 22.000 tonnes en 2019.

Dans le cas des collectes mixtes, il n'est pas possible techniquement d'identifier le poids des déchets verts et le poids de l'organique, soit de "l'orange", car il est impossible de peser chaque sac avant qu'il ne soit jeté dans le camion de collecte.

[177]

Nous pouvons cependant en conclure que beaucoup trop de déchets organiques sont brûlés à l'incinérateur, tout simplement parce qu'ils sont mis dans les sacs blancs. C'est pourquoi, dès 2021, nous travaillerons à rendre progressivement obligatoire le tri des déchets organiques et à interdire le dépôt des déchets organiques dans les sacs blancs, comme nous l'impose de toute façon la directive européenne.

Tous les quartiers concernés par cette collecte mixte sont ceux collectant le moins de déchets de jardin, et donc les moins verdurisés, à savoir les quartiers du Pentagone, Belliard, Canal, Laeken, Haren, Neder-Over-Heembeek ainsi que certains quartiers de Ganshoren et de Saint-Josse. Sont également concernés des quartiers d'Anderlecht, de Saint-Gilles, d'Ixelles, de Koekelberg, de Molenbeek-Saint-Jean et de

Schaerbeek. Il s'agit donc de quartiers où l'on collecte très peu de sacs verts, parce qu'on y trouve relativement peu de jardins.

Les quantités de déchets verts de jardin sont relativement stables d'une année à l'autre, soit 12.700 tonnes en 2017, 11.700 tonnes en 2018 et 12.041 tonnes en 2019. Pour ce qui est des déchets mixtes, soit les déchets de jardin et de cuisine, les tonnages ont en revanche tendance à augmenter : 4.351 tonnes en 2017, 4.641 tonnes en 2018 et 4.998 tonnes en 2019. Les sacs orange ont également vu leur tonnage augmenter, surtout entre 2018 et 2019, puisqu'ils atteignaient 4.400 tonnes en 2017, 4.500 en 2018 et près de 5.000 tonnes en 2019.

- *L'incident est clos.*

[181]

### QUESTION ORALE DE MME VIVIANE TEITELBAUM

**À M. ALAIN MARON, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE LA TRANSITION CLIMATIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE,**

**concernant "les verbalisations dressées par Bruxelles Propreté au fil des ans".**

[183]

**Mme Viviane Teitelbaum (MR).**- Le service recherche et verbalisation de Bruxelles Propreté a pour mission de poursuivre des actions de constatation d'infractions en matière de gestion des déchets sur l'ensemble du territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

Or les politiques de prévention et de sanction menées aussi bien par Bruxelles Propreté que par les services communaux en matière de propreté publique se révèlent insuffisantes. Les actes de malpropreté persistent ou augmentent, comme nous le constatons dans certains quartiers à Bruxelles. C'est pour cette raison que les actes d'incivilité peuvent faire l'objet de sanctions, parfois sous la forme d'amendes très élevées, infligées par la Région.

Ces infractions peuvent concerner des dépôts clandestins, l'abandon de petits déchets en voirie (mégots, cannettes, papiers, chewing-gums, etc.), la sortie de sacs-poubelles en dehors des jours et heures autorisés, le non-respect du tri, le transport ou l'exportation illicite de déchets, etc. Les procès-verbaux sont dressés soit par le service de recherche et verbalisation uniquement, soit en collaboration avec les zones de police locale et/ou les services communaux.

Les rapports annuels de Bruxelles Propreté nous permettent de connaître l'évolution du nombre de constats d'infraction dressés ainsi que les recettes perçues par l'agence. À la lecture de ces rapports, l'évolution des montants est étonnante. Entre 2014 (3.454 constats) et 2016 (4.295 constats), il y a eu une forte augmentation du nombre de procès-verbaux. Elle s'accompagnait, logiquement, d'une augmentation nette des recettes. Par contre, nous constatons une forte diminution du nombre de procès-verbaux entre 2016 et 2017, passant de 4.295 en 2016 à 3.127 en 2017. Par ailleurs, même en 2018, le nombre de procès-verbaux (3.308) a été très faible, inférieur aux résultats de 2014.

[185]

C'est étonnant, car des chiffres comparables, voire plus élevés selon les années, peuvent être enregistrés par certaines communes à elles seules. Par ailleurs et malgré cette baisse du nombre de procès-verbaux, les recettes sont en constante augmentation : elles ont plus que doublé entre 2014 et 2018 et sont passées de 142.000 euros à 218.000 euros entre 2016 et 2017. Je vous rappelle que 2017 est l'année ayant connu la plus grande diminution de procès-verbaux dressés. Ces données sont disponibles dans les rapports annuels de Bruxelles Propreté.

Quels sont les facteurs qui expliquent cette nette diminution des procès-verbaux entre 2016 et 2017 ?

Quels types d'infractions ont été majoritairement verbalisés entre 2016 et 2018 ?

Comment expliquez-vous que malgré un nombre de procès-verbaux en diminution, les recettes augmentent au fil des ans ? Les infractions ont-elles augmenté ? Dans l'affirmative, lesquelles ? Et sur quelle base ?

[187]

**M. Alain Maron, ministre.** - Une précision s'impose pour pouvoir comparer les chiffres. En effet, les chiffres fournis par les communes et ceux fournis par Bruxelles Propreté ne sont pas nécessairement comparables. Les communes recourent au système de taxes ou sanctions administratives communales, procédant ainsi par constat et non par procès-verbal, comme à l'agence. Cette dernière procédure est sans doute plus contraignante.

Les communes constatent des infractions très diverses, du stationnement au dépôt sauvage, en passant par les terrasses non autorisées ou de petites incivilités, alors que le service recherche et verbalisation s'occupe quant à lui en premier lieu de déchets et, dans une moindre mesure, d'incivilités.

Le nombre de procès-verbaux n'est pas non plus révélateur de l'importance des dossiers traités ou du volume de travail généré. Ainsi, un procès-verbal portant sur un dépôt volumineux de déchets de construction et nécessitant un travail de recherche approfondi ne sera jamais considéré que comme un seul procès-verbal, au même titre qu'un dossier portant sur un sac non trié.

Cela étant dit, nous avons effectivement constaté une baisse du nombre de procès-verbaux, principalement en raison de deux facteurs :

- les attentats de Bruxelles ont mis fin, pour une longue période, aux opérations conjointes du service recherche et verbalisation et des zones de police et/ou communes. À titre indicatif, elles ont repris modérément en 2019, avec 68 opérations conjointes enregistrées ;
- le service a perdu plusieurs contrôleurs et les agents n'ont pas toujours été remplacés.

Les manquements à l'obligation du tri sont restés une source importante de procès-verbaux entre 2016 et 2018, de même que les flagrants délits et les cas où un apport de déchets d'une des autres Régions est suspecté. Enfin, concernant le nombre de procès-verbaux, je peux vous donner les chiffres suivants :

- 1.548 PV ont été dressés pour des problèmes de tri en 2018 ;
- 426 PV ont été dressés pour flagrant délit en 2018 ;
- 568 PV ont été dressés pour importation de déchets.

[189]

Deux facteurs expliquent la diminution du nombre de procès-verbaux et l'augmentation des recettes. Le premier tient à la nature de la procédure. Le parquet dispose de six mois pour décider s'il poursuit un dossier pénalement. Dans le cas contraire, il renvoie le dossier à Bruxelles Propreté pour qu'il lance la procédure administrative. L'amende ne peut être infligée qu'après avoir invité l'auteur présumé des faits à présenter ses moyens de défense. Sans réaction de sa part, il s'écoule encore un mois avant que l'amende ne soit imposée. C'est pourquoi on observe un délai de sept à huit mois entre la rédaction du PV initial et la notification de l'amende au contrevenant.

Le second facteur est lié à l'organisation interne. Il n'y a pas eu de modification substantielle dans la constatation des différents types d'infractions, mais, pendant la période citée dans votre question, le service recherche et verbalisation a fondamentalement revu le fonctionnement de son équipe et de son secrétariat afin d'accélérer le traitement des dossiers d'amendes administratives. Le délai initial total de 22 mois a été ramené à huit mois. Ce mouvement de rattrapage a engendré une importante augmentation des recettes qui s'est par ailleurs poursuivie en 2018.

**Mme Viviane Teitelbaum (MR).**- Il est regrettable que la gestion de Bruxelles Propreté ne soit pas plus dynamique et que le départ de contrôleurs ne soit pas systématiquement compensé. La propreté de Bruxelles en dépend.

*(Inaudible)*

Il est indispensable de prêter une attention particulière à cette problématique.

- *L'incident est clos.*

[195]

#### **QUESTION ORALE DE MME VIVIANE TEITELBAUM**

**À M. ALAIN MARON, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE LA TRANSITION CLIMATIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE,**

**concernant "le développement des conteneurs enterrés en Région de Bruxelles-Capitale".**

[197]

**Mme Viviane Teitelbaum (MR).**- Depuis 2017, Bruxelles Propreté a mis en place un nouveau type de conteneurs enterrés, les conteneurs à gravité. Ces conteneurs, destinés aux habitats verticaux, sont munis d'une serrure à gravité et d'orifices spécifiques calibrés en fonction de la fraction à collecter. Ces caractéristiques sont censées améliorer sensiblement la qualité du tri de la fraction PMC et papier-carton.

De plus, selon ses concepteurs, ce système devrait permettre de contenir davantage de déchets compressés par leur propre poids et de réduire, in fine, le nombre de passages pour le ramassage.

En 2017, selon les informations disponibles dans le rapport annuel de Bruxelles Propreté, plus de 2.700 conteneurs de ce type ont été placés dans la Région. Malheureusement, hormis ce chiffre, on ne retrouve aucune information supplémentaire sur ces nouveaux conteneurs. De plus, il n'est pas aisé d'effectuer des

comparaisons par année, car les chiffres mentionnés et les informations reprises diffèrent d'un rapport annuel à l'autre.

Quelle est dès lors la capacité de stockage de ces conteneurs ? De quel poids la compression augmente-t-elle la capacité de remplissage en comparaison avec les conteneurs classiques ? Les services de gestion des immeubles sont-ils satisfaits de ce nouveau système ? A-t-il permis de réduire véritablement le nombre de passages des agents ? Les nouveaux conteneurs sont-ils équipés d'un système informatique de transmission des données de remplissage, comme c'est le cas dans d'autres villes en Europe et ailleurs ?

Quels sont les avantages, les désavantages et le prix d'un conteneur de ce type ? Outre les quelque 2.700 conteneurs installés en 2017 que je viens de citer, d'autres conteneurs ont-ils été installés durant les années suivantes ? Quel est le chiffre total pour la Région bruxelloise et quelle est la ventilation par commune ? Ce système est-il appelé à être élargi ? Sur la base de quels critères les habitats verticaux qui bénéficient de ces nouvelles installations sont-ils sélectionnés ?

[199]

**M. Alain Maron, ministre.**- Dans votre question, vous faites référence au développement des conteneurs enterrés à gravité. Cette formulation témoigne d'une confusion : il n'existe pas à Bruxelles de conteneurs enterrés à gravité. Les conteneurs enterrés et les conteneurs à gravité sont deux systèmes différents.

**Mme Viviane Teitelbaum (MR).**- Il ne s'agit en effet pas de conteneurs enterrés. Veuillez m'en excuser.

**M. Alain Maron, ministre.**- Vous m'interrogez sur la capacité de ces conteneurs, leur fonctionnement et leur prix. Les conteneurs à gravité peuvent être de trois volumes : 240 litres, 660 litres et 1100 litres. Aucune compression particulière des déchets qui y sont placés n'est effectuée.

Ces conteneurs s'ouvrent et se referment automatiquement au vidage, grâce à un système de contrepoids. Les ouvertures de ces conteneurs sont calibrées en fonction du type de déchets. Ces conteneurs ne sont pas équipés d'un système automatique de transmission de données de remplissage. Leur prix varie de 48 euros à 237 euros, en fonction du volume.

En ce qui concerne le nombre de ces conteneurs, 1.949 exemplaires ont été installés en 2018, 2.246 en 2019 et 1.649 en 2020. Au total, 8.260 conteneurs à gravité sont présents sur le territoire régional.

S'agissant de la ventilation par commune, le tableau reprenant ces chiffres sera transmis au secrétariat de la commission.

[205]

Vous me demandez également dans quelle mesure ce dispositif est satisfaisant. Après une période de test, le système de conteneurs à gravité a été adapté et amélioré pour une utilisation optimale. Il a permis d'augmenter la qualité du tri de déchets là où les conteneurs ont été placés, mais il n'a pas généré de diminution significative du nombre de passages des agents de collecte.

Pour ce qui est de leurs avantages, ces conteneurs permettent d'éviter le dépôt non autorisé de déchets ou le vol de matériaux recyclables, car ils sont ouverts par des clés personnelles. Le système de contrepoids facilite leur vidage, et leur robustesse permet de résister aux variations de température et aux produits chimiques. Ils évitent également le déversement du contenu en cas de renversement accidentel. Pour ce qui

est des désavantages, mentionnons que l'ouverture de ces conteneurs est parfois bloquée par les déchets qu'ils contiennent.

Bruxelles Propreté est en train de remplacer progressivement l'ensemble des conteneurs de tri placés dans les immeubles bruxellois par des conteneurs à gravité. S'agissant des habitats pouvant en bénéficier, la priorité a été donnée, dans un premier temps, aux logements sociaux et aux immeubles où Bruxelles Propreté a constaté que le tri sélectif n'était pas ou était insuffisamment respecté. Le placement de conteneurs à gravité est donc un projet en cours de généralisation à l'ensemble des immeubles bruxellois.

[207]

**Mme Viviane Teitelbaum (MR).**- Une informatisation permettant de réduire le nombre de passages et de rentrer ainsi dans une logique d'efficacité est-elle envisagée en 2021 ?

**M. Alain Maron, ministre.**- Nous sommes en train de travailler au redéploiement de Bruxelles Propreté et à l'amélioration de son efficacité et de son service au public. Il n'y a évidemment aucune opposition de principe à l'utilisation de la technologie, mais pour communiquer, ces conteneurs doivent faire l'objet d'un raccordement électrique, disposer d'énergie suffisante et bénéficier d'une bonne connectivité, alors qu'ils sont parfois logés dans les caves des immeubles, hors de portée des réseaux mobiles. Néanmoins, ce sont des hypothèses de travail.

Cela dit, les tournées ont de toute façon lieu. Il peut y avoir plusieurs conteneurs dans un même immeuble, et même s'ils ne sont pas tous remplis, le camion doit passer. Une analyse coût-bénéfice de l'installation de conteneurs connectés doit donc être réalisée. S'il s'avère à l'avenir que le rapport coût-bénéfice total - et pas seulement budgétaire - est intéressant, nous aurons recours à des systèmes communicants.

**Mme Viviane Teitelbaum (MR).**- Nous attendons cette refonte, puisqu'elle semble impérieuse.

**M. Alain Maron, ministre.**- Nous y travaillons, croyez-moi.

- *L'incident est clos.*

[217]

## QUESTION ORALE DE M. MARTIN CASIER

**À M. ALAIN MARON, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE LA TRANSITION CLIMATIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE,**

**concernant "la promotion de la biodiversité en Région bruxelloise".**

[219]

**M. Martin Casier (PS).**- Vous avez certainement eu connaissance du fait que le Fonds mondial pour la nature (WWF) a publié son premier rapport intitulé Planète Vivante Belgique.

Ce rapport dresse un état des lieux de la biodiversité en Belgique entre 1990 et 2018, une période assez longue. La tendance est légèrement positive avec une augmentation de la biodiversité de 0,2 % par an. Toutefois, ce chiffre global cache de nombreuses différences selon les espèces et les habitats.

Ces résultats ont été rendus possibles grâce à une collaboration inédite entre le WWF, Natagora, Natuurpunt, la Belgian Biodiversity Platform (plate-forme belge pour la biodiversité), l'Institut royal des sciences naturelles de Belgique (IRSNB) et plus d'une vingtaine d'universitaires, d'institutions publiques et d'organismes de conservation.

La Région bruxelloise abrite une diversité d'habitats semi-naturels, tels que des forêts, des pâturages et des marais, concentrés le plus souvent sur de petites surfaces. Grâce notamment à la forêt de Soignes, la Région de Bruxelles-Capitale compte près de 8.000 hectares de surfaces non bâties, soit 50 % de son territoire.

On peut lire notamment dans ce rapport : "Outre les menaces générales, telles que l'eutrophisation, la biodiversité est mise sous pression dans la Région par l'urbanisation qui se poursuit. La biodiversité de la Région de Bruxelles-Capitale doit également faire face à des perturbations spécifiques des zones urbaines, comme la pollution lumineuse et les nuisances sonores". Puis, plus loin : "Le déclin du moineau domestique à Bruxelles est flagrant, même si une stabilisation récente est perceptible. La diminution du martinet noir est moins marquée mais néanmoins significative". Je reviendrai dans une question ultérieure sur la thématique spécifique des moineaux.

La création d'un maillage vert et bleu en milieu urbain nécessite une intense collaboration entre les pouvoirs publics, les scientifiques, les architectes, les urbanistes, les citoyens et les entreprises. Par exemple, l'agence citydev.brussels, chargée de la rénovation urbaine à Bruxelles, collabore ainsi avec Bruxelles Environnement pour la création d'un nouveau quartier précurseur en matière de développement durable.

Le programme comprend en outre des mesures d'accompagnement visant à intégrer au mieux le projet dans son environnement naturel, en tenant compte des espèces et des habitats présents.

[221]

Avez-vous eu le temps de prendre connaissance de ce rapport - ma question datant un peu, je suppose que c'est le cas - et en particulier du volet consacré à la Région de Bruxelles-Capitale ?

Bruxelles Environnement dispose-t-elle d'une analyse propre en ce qui concerne l'évolution de la biodiversité en Région bruxelloise ? Quels en sont les principaux constats et volets d'action pour remédier aux éventuelles évolutions négatives constatées ?

Quelles sont les mesures mises en place afin d'intégrer, au niveau régional, la mise en œuvre du pacte vert pour l'Europe en vue d'atteindre nos objectifs en matière de restauration de la biodiversité ?

Quelle est l'évolution de la biodiversité dans les nombreux intérieurs d'îlot, dont on sait qu'ils constituent des chaînons essentiels au déploiement du maillage vert et bleu et de la biodiversité ? Il s'agit certes de parcelles privées, mais un suivi récurrent a-t-il lieu à cet égard ?

Existe-t-il également des informations destinées aux riverains qui disposent d'un jardin au sein d'un intérieur d'îlot, par exemple sur le plan de plantes ou d'aménagement particuliers qui favoriseraient la biodiversité ?

Pour garantir la continuité et la qualité optimale des maillages vert et bleu, des mesures visant à inciter les particuliers à entretenir leur jardin, et a fortiori les grandes propriétés, sont-elles envisagées ?

Une actualisation du plan nature est-elle prochainement prévue ? Dans l'affirmative, quel en est le calendrier ?



---

Quels sont les axes particuliers devant faire l'objet d'une actualisation du plan nature ?

Quelles sont les mesures mises en place (ou à mettre en place) pour augmenter la promotion de la biodiversité dans en Région bruxelloise ?

[223]

**M. Alain Maron, ministre.**- Votre question met en avant un enjeu de taille qui est celui de la protection de la biodiversité en Région de Bruxelles Capitale.

J'ai bien sûr pris connaissance du rapport Planète Vivante Belgique qui complète utilement les données déjà à disposition de Bruxelles Environnement. Depuis sa création en 1989, l'agence est en effet responsable du suivi et de la surveillance des habitats naturels, de la faune et de la flore dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Ces dernières années, l'administration a affiné ses méthodes de surveillance pour aboutir à un système éprouvé permettant de prendre en considération la diversité biologique typique de Bruxelles. La surveillance des espèces et habitats répond à toute une série de demandes : obligations de reportage au niveau européen et international, suivi de gestion, étude de dispersion, connaissances territoriales, études scientifiques, etc.

Afin de disposer d'une base objective pour l'orientation des politiques, la Région a publié pour la première fois en 2012 un rapport sur l'état de la nature, lui permettant non seulement de disposer d'une vue d'ensemble du patrimoine biologique et de l'état des milieux naturels (protégés ou pas) de la Région, mais aussi d'analyser les principales menaces qui pèsent sur ce patrimoine. Ce rapport a fait l'objet d'un avis du Conseil supérieur bruxellois de la conservation de la nature (CSBCN).

Il a constitué le point de départ de la réflexion à la base des orientations du plan nature dont les principaux volets d'actions sont :

- améliorer l'accès des Bruxelloises et des Bruxellois à la nature : que chacun dispose d'un espace vert de qualité près de chez lui, y compris dans les communes densément peuplées où l'enjeu est d'autant plus important ;
- consolider le maillage vert régional : des espaces verts connectés entre eux pour que les espèces et la biodiversité puissent évoluer en ville ;

[225]

- intégrer des enjeux "nature" dans les plans et projets plus généraux : penser à la nature dans toute décision, y compris en dehors des zones protégées. M. Casier sait à quel point des tensions peuvent exister entre la construction de logements ou d'équipements, et la protection de la nature et de la biodiversité, comme on le voit dans les plans d'aménagement directeur ;
- élargir et renforcer la gestion écologique des espaces verts : mieux gérer les espaces publics et veiller à une approche cohérente des nombreux gestionnaires ;
- concilier accueil de la vie sauvage et développement urbain : protection et restauration des habitats naturels et des espèces, diminution des nuisances par les espèces problématiques (renards, etc.) ;

- sensibiliser et mobiliser les Bruxellois en faveur de la biodiversité ;
- améliorer la gouvernance en matière de nature : créer des ponts et renforcer les "partenariats nature" entre les acteurs publics et privés concernés par le développement et l'aménagement de la Région, en particulier des espaces verts et de l'espace public.

En ce qui concerne le pacte vert pour l'Europe et les actions en faveur de la biodiversité y afférentes, l'axe "protection de la nature" du pacte est directement supporté par la mise en œuvre de la stratégie de l'Union européenne en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030. Cette stratégie vise trois grands objectifs : la conservation des sites protégés, la restauration des sites et les changements transformatifs. Bruxelles est pleinement active dans ces trois matières au travers du plan nature régional découlant de l'ordonnance nature.

S'agissant de la protection de la nature, mentionnons la désignation des sites Natura 2000 et la finalisation des plans de gestion pour les 48 stations qui couvrent ces sites, ainsi que le travail de définition des objectifs opérationnels du réseau écologique bruxellois permettant de renforcer la connectivité entre ces sites.

[227]

En matière de restauration, citons les premières études en cours dont l'atlas des abeilles sauvages ainsi que les études Streetbees et Toxiflore qui permettront d'asseoir une future stratégie en matière de pollinisateurs sauvages.

Mentionnons également le pilotage par Bruxelles Environnement d'un ambitieux projet LIFE visant à lutter contre les espèces invasives et permettant la restauration des milieux rivulaires. La réflexion actuelle sur le plan de végétalisation de Bruxelles, le programme régional de réduction des pesticides en cours depuis 2018, la stratégie Good Soil visant à restaurer le patrimoine sol et enfin le volet agriculture agroécologique de la stratégie Good Food visant à promouvoir une production alimentaire locale et respectueuse de l'environnement à Bruxelles.

Enfin, s'agissant des changements transformatifs, Bruxelles s'emploie activement à diminuer l'impact des activités économiques liées à la ville, notamment au travers du label entreprise écodynamique, d'actions de coaching des entreprises, mais aussi de la signature de conventions de biodiversité avec les acteurs régionaux dont le Port de Bruxelles, la Société du logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB), citydev.brussels et Bruxelles Mobilité.

N'oublions pas non plus le guide bâtiment durable qui promeut les aménagements favorables à la biodiversité. Mon cabinet est aussi en train de discuter avec les services d'urbanisme en vue des futures modifications du règlement régional d'urbanisme.

Au sujet de l'évolution de la biodiversité dans les intérieurs d'îlots, la collecte de données s'avère complexe en raison du caractère privatif de ces espaces : il n'est pas possible d'y réaliser des inventaires réguliers et standardisés, et les données issues des sciences citoyennes sont limitées aux jardins des participants.

Il s'agit donc d'un outil utile mais limité aux participants qui effectuent eux-mêmes des comptages de manière bénévole et citoyenne.

Si ces espaces sont effectivement très importants pour le réseau écologique à Bruxelles, ils restent néanmoins difficiles à appréhender globalement par les pouvoirs publics.

[229]

En ce qui concerne les mesures incitatives, la Région soutient le projet "Réseau Nature" de Natagora, centré sur les jardins et les abords d'entreprises. L'association propose des activités de sensibilisation, des ateliers et même des audits des jardins avec la production d'un "plan de gestion". Un projet pilote a été lancé à Berchem-Sainte-Agathe, dans le cadre de l'agenda 21 local de la commune, pour travailler à l'échelle de deux îlots dans lesquels des aménagements seront proposés par la commune, par le biais de Natagora. Il est cependant encore trop tôt pour en tirer des conclusions, notamment sur la viabilité et la généralisation possible d'un tel projet.

Concernant l'actualisation du plan nature adopté en 2016, l'ordonnance nature prévoit que le plan est applicable en l'état tant qu'il n'est pas spécifiquement révisé ou abrogé.

Le contenu du plan nature est toujours pertinent et la situation inédite de crise climatique, sanitaire et économique, qui a créé un réel sentiment d'urgence pour améliorer la qualité de vie des Bruxellois et protéger la biodiversité, demande des actions concrètes de protection et développement de la biodiversité. Mon cabinet se penche donc sur l'actualisation du plan nature au regard de ce contexte.

Je souhaite que l'administration se concentre sur des projets de développement de la nature en ville et de protection de la biodiversité. Je pense notamment au nouveau programme de végétalisation des cours d'écoles et aux budgets dégagés pour le soutien aux initiatives de végétalisation par les citoyens et communes.

Concernant la promotion de la biodiversité en Région bruxelloise, j'ai chargé Bruxelles Environnement de renforcer la stratégie de communication autour du plan nature.

Je vous donne rendez-vous au mois de mai, à l'occasion du Mois de la nature, l'événement principal pour la communication sur la biodiversité et l'intégration de la nature en ville. La première édition de l'événement, prévue en 2020, a dû être annulée et sera adaptée en 2021, au vu des conditions sanitaires - je l'espère, les plus légères possibles - en vigueur lors de cette prochaine édition.

[231]

**M. Martin Casier (PS).**- Vous avez raison de pointer les tensions entre plusieurs défis liés au développement de la ville, singulièrement celles existant entre l'urbanisation, d'une part, et la protection des espaces verts et de la biodiversité, d'autre part. Cette question bien légitime n'est pas simple à trancher. Je suivrai l'évolution des projets pilotes menés à Berchem-Sainte-Agathe et dont je n'avais pas connaissance. Je serai très heureux d'en connaître les résultats.

Il me semble important de mener une réflexion sur l'information à donner aux citoyens. De très nombreux propriétaires de jardins d'intérieur d'îlot ne mesurent pas toujours l'impact qu'a sur la biodiversité le choix d'une plante indigène plutôt que d'une plante exotique, d'une plante mellifère ou d'un arbre. De même, les petites ouvertures dans les murs permettent aux rongeurs de circuler de parcelle en parcelle et, ce faisant, de reconnecter ces dernières. Souvent, les citoyens n'en sont pas conscients et c'est pourquoi il importe de mener un véritable travail d'information.

Nous pourrions également nous inspirer de l'extraordinaire travail mené par les maîtres-composteurs. Pourquoi ne pas créer la fonction d'ambassadeur pour l'aménagement des jardins en intérieur d'îlot, et des labellisations spécifiques pour les jardiniers professionnels ? Même s'ils n'interviennent pas dans tous les quartiers, ces derniers pourraient être valorisés quand ils mènent des actions spécifiques pour maintenir la

biodiversité. En effet, il me revient que certains de ces acteurs privés sont parfois rabroués par les riverains qui ne souhaitent pas s'engager dans la protection de la biodiversité.

Il reste donc à faire pour prendre soin de ces intérieurs d'îlots en tant qu'éléments essentiels des maillages. Souvent privés, ils sont difficiles à gérer par les opérateurs publics. Une réflexion devrait donc être menée dans ce domaine.

- *L'incident est clos.*

[107]

## **DEMANDE D'EXPLICATIONS DE M. JONATHAN DE PATOUL**

**À M. ALAIN MARON, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE LA TRANSITION CLIMATIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE,**

**concernant "le projet de compostage en Région bruxelloise".**

[109]

**M. Jonathan de Patoul (DéFI).**- En février 2017, un projet ambitieux a vu le jour à Bruxelles : l'Opération Phosphore. Ce projet de recherche-action participative d'écologie territoriale est porté par un consortium d'acteurs (Centre d'écologie urbaine, Waste Organic Recycling & Management Solutions (Worms), Bruxelles Propreté, Bruxelles Environnement, ULB-Landscape, Urbanism, Infrastructures and Ecologies (LoUIE)).

Ceux-ci visent à élaborer, débattre et expérimenter collectivement des pistes de solution pour la transformation puis la mise en place d'un système de gestion (collecte, rassemblement, valorisation) des matières organiques disponibles en Région bruxelloise. Ce système devra être résilient, circulaire et faire sens, tant sur le plan écologique qu'économique, et ce pour tous les Bruxellois en ce compris ceux qui en sont actuellement exclus.

Dans un rapport scientifique publié par l'Opération Phosphore en début d'année, on peut lire qu'en l'état, tant la gestion des déchets organiques au niveau des particuliers, que des entreprises ou des administrations communales et régionales bruxelloises pose problème.

En effet, les déchets organiques ménagers sont collectés dans des sacs orange. Ils sont envoyés à Liège et Ypres pour méthanisation. Peu d'entreprises trient aujourd'hui leurs déchets de table, vu que ce n'est pas encore obligatoire et, enfin, il n'y a pas de possibilité locale de traitement de ces déchets de table pour le moment.

Les déchets de jardin des particuliers sont, quant à eux, collectés dans des sacs verts et envoyés à Bruxelles-Compost. Le problème est que ce compost est de très faible qualité car il est très probablement contaminé en microplastiques.

[111]

De leur côté, les déchets verts purs non collectés dans des sacs en plastique provenant des centaines de professionnels de jardins actifs en Région bruxelloise sont, pour partie, amenés en camions ou camionnettes

---

à Bruxelles-Compost. Le restant est exporté en dehors de notre Région, pour des raisons de coût et de logistique.

Enfin, si je ne m'abuse, les déchets verts purs non collectés dans des sacs en plastique des administrations communales et régionales n'aboutissent quasiment plus à Bruxelles-Compost, sauf pour les communes de Koekelberg et d'Anderlecht mais sont également exportés en dehors de la Région bruxelloise.

Compte tenu de ces éléments, l'Opération Phosphore a exploré plusieurs pistes visant à favoriser la "recircularisation" de certains flux de déchets verts et déchets de table. L'objectif est d'encourager les activités de gestion décentralisée des matières organiques en renforçant les différents types de compostage non industriel aux dépens de l'exportation plus coûteuse des déchets verts et déchets de table, problématique tant sur le plan économique qu'environnemental.

Une première piste concerne les ménages et consiste à favoriser le compostage domestique. Cette solution qui paraît simple et fait l'objet de demandes des citoyens et de comités de quartier, notamment, soulève en réalité plusieurs difficultés. Tout d'abord, il existe un fossé entre cette volonté et les règlements européens dont l'un stipule, par exemple, que tout reste de cuisine et de table doit être considéré comme un sous-produit animal et qu'il doit donc être évacué ou traité en fonction. Un autre fixe que les déchets des sous-produits animaux peuvent être convertis en compost uniquement s'ils subissent un traitement comportant une phase thermophile d'au moins 70°C pendant une heure, etc.

La conséquence, quelque peu cocasse et aberrante, de ces règlements est que la majorité des composts bruxellois sont illégaux.

Un strict respect de la réglementation européenne impliquerait que ces composts produits au niveau des ménages soient traités comme des déchets dangereux et soient incinérés. Cela n'incite donc pas les citoyens à produire leur propre compost.

Cependant, la situation ne semble pas inextricable.

En effet, les membres de l'Opération Phosphore ont interrogé la Commission des sous-produits animaux (COABP) quant à la possibilité de réaliser les activités de gestion décentralisée des matières organiques en toute légalité.

[113]

La COABP indique qu'il existe une possibilité d'abrogation de ce règlement européen et, dès lors, de recourir à ces pratiques de manière légale. Plus encore, une circulaire française sur le point de faire l'objet d'un arrêté vise à légaliser le compostage de proximité. Elle poserait exactement les bases réglementaires nécessaires pour que les ménages bruxellois puissent produire leur propre compost en toute légalité.

Une deuxième piste a trait au compostage mécanique, davantage destiné aux administrations publiques et aux entreprises privées. Celui-ci est basé sur la technologie du Rocket composter. Celle-ci est actuellement utilisée dans quatre pays européens : le Royaume-Uni, la France, les Pays-Bas et la Grèce. Cette machine permet une digestion thermophile et aérobie de matières organiques alimentaires. Elle dispose d'une capacité allant de 7 à 91 tonnes par an selon les modèles. Grâce à cette technologie, les matières sont digérées en 15 jours avec une montée spontanée en température.

---

Si le Rocket composter n'est pas encore commercialisé à Bruxelles, l'utilisation de cette machine serait particulièrement utile pour les collectifs désireux de faire quelque chose des déchets alimentaires qu'ils produisent. Cependant, pour pouvoir être utilisé sur le territoire bruxellois, le Rocket composter doit respecter certaines conditions, dont celles stipulées par le règlement européen mentionné précédemment.

Si ce n'est pas le cas, il est possible pour un organisme d'utiliser des paramètres alternatifs de compostage. Ceux-ci doivent être validés par l'autorité compétente et, dans ce cadre, le demandeur doit apporter la preuve que sa technologie garantit des résultats équivalents, une diminution adéquate des risques biologiques et une absence de risques sur les plans sanitaire et environnemental. Si les autorités valident le recours à la technologie de compostage, le compost pourra alors être utilisé comme engrais.

Notons enfin que le recours à ce type de technologie serait une excellente manière pour des entreprises de pouvoir répondre à l'obligation de tri des biodéchets des professionnels qui entrera en vigueur en 2023. En effet, il est temps pour Bruxelles de se préparer aux impératifs futurs, ainsi que de participer activement à la lutte contre le gaspillage alimentaire, favoriser l'alimentation durable, ou encore produire son propre fertilisant. Je suis sûr que vous me rejoignez sur ce sujet, M. le ministre.

De temps en temps, nous parlons d'agriculture urbaine ou d'agriculture plus locale. À terme, si nous pouvions nourrir les Bruxellois grâce à de l'alimentation provenant des 20, 30, 40 voire même 100 km alentour, il serait intéressant que, de son côté, Bruxelles puisse fournir du compost en retour.

[115]

Est-il envisagé de suivre la voie de la France et d'abroger le règlement (CE) n°1069/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant des règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux et produits dérivés non destinés à la consommation humaine, afin de rendre parfaitement légale toute activité de compostage réalisée par les ménages bruxellois ? La même loi serait-elle d'application pour des petites entreprises de compost ? Des simplifications administratives sont-elles prévues pour les petits acteurs ?

Des permis d'environnement afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser le Rocket composter ont-ils été déposés auprès de Bruxelles Environnement ? Si oui, à quel stade de la procédure en sommes-nous ? Le dossier a-t-il une chance d'aboutir ?

Il était annoncé qu'à partir du début 2018, le programme Irisphere coordonné par citydev.brussels utiliserait, en partenariat avec la ferme Nos Pilifs, le système Eco-cleaner, une technologie alternative à ce Rocket composter pour traiter les biodéchets à petite échelle. Cet appareil de fermentation et de déshydratation permet de collecter des biodéchets auprès d'entreprises et de restaurants de collectivités afin de les revaloriser. Pouvez-vous me faire un état des lieux de ce projet aujourd'hui ? La technologie Eco-cleaner a-t-elle obtenu une mise en conformité légale auprès de Bruxelles Environnement ? Combien d'entreprises publiques ou privées recourent à cette technologie ? Quels sont les bénéfices ?

La Région bruxelloise entretient-elle des contacts rapprochés avec le consortium d'acteurs de l'Opération Phosphore afin que les bonnes pratiques renseignées dans leurs divers rapports puissent être appliquées ?

Existe-il des chiffres prévisionnels faisant état des gains que la Région bruxelloise pourrait réaliser si elle produisait, d'une part, son propre compost à partir de ses propres déchets verts, et d'autre part, ses propres copeaux de bois pour pailler les arbres et alimenter les composts de quartier ?

---

Quels mécanismes ont été prévus pour accompagner les professionnels dans leur obligation de tri des biodéchets, qui entrera en vigueur en 2023 ?

Quels sont les efforts entrepris par la Région en vue d'accompagner les particuliers et les collectivités publiques ou privées dans la gestion des déchets organiques en vue de satisfaire les objectifs que la Région s'est fixée en la matière ? Quelle va être la place de Bruxelles Propreté dans cette nouvelle revalorisation ?

La Région pourrait rapidement devenir un très gros producteur de compost vu les volumes de déchets de table générés. Quelles sont les mesures d'alignement législatives prévues entre Régions, ou encore de simplification administrative, pour éviter de devoir demander un permis par Région pour pouvoir vendre ce compost aux maraîchers environnants ou bien pour transporter des déchets ?

[117]

Il serait intéressant de mettre en place de grands acteurs du compostage en Région bruxelloise qui pourraient faire vivre une sorte d'économie circulaire et revendre leur compost dans les autres Régions. Or, les législations diffèrent entre Bruxelles, la Wallonie et la Flandre, si bien qu'un producteur de compost bruxellois ne peut actuellement pas le transporter en Flandre, par exemple.

En effet, la Région bruxelloise utilise les normes de dépollution du sol comme norme s'appliquant au compost. De ce fait, il est par exemple demandé de vérifier la présence d'amiante dans le compost et, comme les normes de dépollution du sol servent de référence, les seuils relatifs aux métaux lourds sont bien supérieurs à ceux imposés en Flandre.

Il serait par conséquent judicieux de prendre des initiatives facilitant ce type de projet et la mise en place d'acteurs majeurs.

[119]

**Mme Aurélie Czekalski (MR).**- Je remercie M. de Patoul pour son exposé très complet qui témoigne de sa passion pour ce sujet.

Aujourd'hui, 80 % des déchets bruxellois sont envoyés à l'incinérateur. C'est une fin regrettable étant donné qu'ils pourraient être valorisés, notamment dans l'agriculture et l'horticulture ou sous la forme d'énergie, de gaz, de chaleur grâce à des processus de méthanisation. La gestion de ces biodéchets présente un grand potentiel d'amélioration. Mme Teitelbaum n'a d'ailleurs eu de cesse de le répéter dans cette commission au fil des ans.

Je ne reviendrai pas sur l'Opération Phosphore qui a été longuement décrite par mon collègue. Environ 200.000 tonnes de déchets organiques, alimentaires et de jardin sont collectés et traités en Région bruxelloise, principalement par Bruxelles Propreté. Ces chiffres continueront d'augmenter, c'est pourquoi il temps d'agir. Ces déchets sont en grande partie valorisés en énergie par incinération et production d'électricité alors qu'une faible quantité des déchets alimentaires est valorisée par biométhanisation et dans les stations de compostage individuel ou collectif.

Les déchets verts des jardins privés et des parcs sont principalement compostés dans les unités de Bruxelles-Compost et dans la centaine de composts de quartier décentralisés.

Dans le cadre de l'Opération Phosphore, il est proposé de construire de petites usines de compostage et d'augmenter le nombre de composts dans les communes. De plus, l'accord du gouvernement bruxellois

prévoit de pourvoir Bruxelles d'une usine de biométhanisation. Dès lors, comment ces deux visions seront-elles axées ? Le compostage et la biométhanisation seront-ils sur les deux fronts ? L'un sera-t-il privilégié par rapport à l'autre ? Si les deux sont poursuivis de front, qu'en est-il d'un éventuel soutien à l'Opération Phosphore et à l'implantation d'une usine de biométhanisation en Région bruxelloise ?

[121]

**Mme Véronique Jamouille (PS).**- Je remercie M. de Patoul d'avoir fait le point sur ce thème important.

L'Opération Phosphore a été partiellement financée par la Région bruxelloise. Je propose d'inviter par visioconférence les responsables de l'Opération Phosphore à faire le point sur leur recherche-action. Cette rencontre serait très intéressante au vu des nombreuses questions relatives à la gestion des déchets ménagers et verts soulevées dans cette commission.

[123]

**Mevrouw Lotte Stoops (Groen).**- De heer de Patoul heeft alle technische kenmerken heel goed toegelicht. Ik wil een verband leggen met de vraag die ik vorige week heb gesteld over de containerparken en de mogelijkheid om bepaalde stoffen terug te winnen. Zo is er het proefproject Lokaal composteren (LOCO) van het Regionaal Landschap en het Proefstation voor de Groenteteelt met zogenaamde compostrillen in Sint-Katelijne-Waver. Een aantal gemeenten werken daarvoor over de gemeentegrenzen heen samen om een groter bereik te realiseren dan met de kleinere wijkcomposten.

[125]

**M. Alain Maron, ministre.**- Le plan de gestion des ressources et des déchets (PGRD) prévoit l'élaboration d'une stratégie pour les biodéchets. J'ai reçu il y a peu une première proposition coconstruite par de nombreux acteurs concernés. Je vais l'analyser et finaliser le travail avec Bruxelles Environnement.

Dans ce cadre, je prévois de compléter la législation bruxelloise sur le compostage de quartier, dans les limites des possibilités prévues par les règlements européens. M. de Patoul, les restrictions imposées par la réglementation européenne sur les sous-produits animaux ne sont pas censées viser les petits composts collectifs ou de quartier, mais plutôt les grandes installations.

Tous les États membres sont confrontés à l'inadaptation de la réglementation. L'Association des cités et régions pour le recyclage et la gestion durable des ressources (ACR+), dont est membre la Région de Bruxelles-Capitale, va solliciter la Commission européenne en vue d'une modification du règlement. Cette requête est d'autant plus justifiée que pour satisfaire aux obligations européennes en matière de tri des biodéchets, outre les collectes de sacs orange, nous devons développer les composts de quartier.

[127]

Bruxelles Environnement travaille en effet à la révision de l'arrêté relatif à la gestion des déchets (arrêté Brudalex) pour y proposer un ensemble de caractéristiques auxquelles devra correspondre un compostage de quartier. Il s'agit en effet d'adapter le cadre réglementaire afin de lever les barrières technico-économiques du compostage des déchets de cuisine et de table à échelle non industrielle.

La Région bruxelloise entretient des contacts rapprochés avec le consortium d'acteurs de l'Opération Phosphore pour les questions réglementaires et systémiques. Le projet, qui impliquait notamment Bruxelles Propreté et Bruxelles Environnement, a en effet directement influencé la feuille de route biodéchets.



Le principal levier pour augmenter la collecte et, par la suite, la valorisation des biodéchets est l'obligation du tri au plus tard pour le 31 décembre 2023, comme décrit dans la révision de l'ordonnance relative aux déchets actuellement à l'examen par le Conseil d'État. Je reviendrai vers vous lorsque le gouvernement aura acté la date bruxelloise de cette obligation du tri des biodéchets et que nous aurons planifié, avec Bruxelles Environnement et Bruxelles Propreté, les mesures d'accompagnement de la population. Ce travail est en cours.

Pour accompagner les entreprises dans la transition de la valorisation de leurs biodéchets et diffuser les meilleures pratiques, un facilitateur vient d'être commissionné par Bruxelles Environnement. Le marché public a été attribué à un groupement d'acteurs dont une partie a travaillé sur l'Opération Phosphore.

De plus, la Circular Regulation Deal (CiRèDe), dispositif de levée des barrières réglementaires à l'économie circulaire mis en place dans le cadre du programme régional d'économie circulaire (PREC), reprendra la thématique des biodéchets dans son programme de travail de l'année 2021.

S'agissant des appareils de compostage mécanique, une certaine confusion existe. Certains sont en effet de simples déshydrateurs tel l'Eco-cleaner. Le processus n'est pas comparable à du compostage : il en ressort un résidu déshydraté et non du compost. D'autres machines annoncent accélérer le processus de compostage tel que le composteur Rocket.

[129]

Tous ces procédés utilisant des déchets de cuisine et de table doivent prouver qu'ils respectent la réglementation européenne. Ainsi, un permis d'environnement pour la phase de test en laboratoire doit être demandé. Un seul permis a été demandé jusqu'à présent et concerne une machine sécheuse. Il s'agit de séchage et pas de compostage. Il a été octroyé à la Ferme Nos Pilifs où les tests peuvent commencer.

Les résultats de ces tests détermineront si un bénéfice environnemental est généré. Les bénéfices économiques seront analysés par les demandeurs et les utilisateurs. La circularisation locale des biodéchets dans la Région permettra une économie sur l'achat d'amendements organiques et de produits de paillage ainsi qu'un moindre impact environnemental : moins de transport et d'incinération, production de biogaz, préservation des ressources.

Le bilan des gains n'a pas encore été dressé, mais le projet Carbone, nouveau projet financé par Innoviris, s'intéressera à ces questions durant les trois prochaines années. L'équipe derrière ce projet est en partie la même que celle du projet Phosphore, et donc du facilitateur biodéchets pour les professionnels. Cela permettra d'établir des liens directs pour valoriser les résultats et les bonnes pratiques.

Pour une valorisation des biodéchets efficace, il importe de travailler de concert avec les deux autres Régions et l'État fédéral. Des discussions seront engagées à l'initiative de la Région bruxelloise, à travers le groupe de travail interfédéral sur les barrières réglementaires à l'économie circulaire et le Comité de coordination de la politique internationale de l'environnement (CCPIE), organe de discussion belge pour ces questions à l'échelle européenne.

[131]

Nous savons qu'il faudra un certain délai avant qu'un maximum de citoyens respectent l'obligation de tri. Outre les particuliers, le tri sera développé dans l'horeca, notamment, ce qui générera une diminution des sacs blancs et une augmentation des déchets organiques.

La biométhanisation est une solution pour celles et ceux qui n'ont pas accès à un compost à domicile ou décentralisé. Une usine de biométhanisation permet de compléter le soutien à l'installation de composts de quartier ou individuels. Plusieurs politiques de financement soutiennent la création de composts de quartier, comme les projets citoyens "Inspirons le quartier" ou les plans climat locaux soutenus par la Région bruxelloise.

Bruxelles Environnement est effectivement chargée de la coordination de 50 acteurs dans le cadre du plan de gestion des ressources et des déchets (PGRD), auquel les auteurs de l'Opération Phosphore sont intégrés.

[133]

**M. le président.**- Mme Jamouille, j'ai bien entendu votre proposition de recevoir en commission les porteurs de l'Opération Phosphore. Je propose que nous en discutons lors d'un point relatif à l'ordre des travaux, la semaine prochaine ou la semaine suivante.

Nous devons en outre aborder les résolutions et les propositions d'ordonnance.

**M. Alain Maron, ministre.**- M. le président, si vous désirez procéder à des auditions sur des questions relatives aux déchets organiques, au compostage, etc., il serait pertinent de ne pas rencontrer uniquement les auteurs de l'Opération Phosphore. De multiples acteurs sont concernés, et au premier chef, Bruxelles Environnement en tant que coordinateur.

Il faudrait à tout le moins y réfléchir afin d'avoir une vision globale de cette problématique.

[135]

**M. Jonathan de Patoul (DéFI).**- Il est passionnant de se dire que nos déchets de table peuvent valoir de l'or. J'ai été contacté par des entrepreneurs qui souhaitent se lancer dans la réalisation de compost en Région bruxelloise, mais sont actuellement bloqués par les problèmes évoqués. Je me réjouis d'entendre que le travail est en cours et je ne manquerai pas d'en suivre l'évolution.

Un accompagnement de la Région est-il prévu pour aider les grandes collectivités, publiques ou privées, à gérer leurs déchets organiques ? Les particuliers sautent relativement rapidement le pas du compost ou des sacs orange, mais c'est moins évident pour les grandes collectivités. À titre d'exemple, l'école à côté de chez moi jette tous ses restes de cantine dans les sacs-poubelles normaux.

**M. Alain Maron, ministre.**- Vous avez raison, cela fait partie de la stratégie globale. Malheureusement, pour le moment, tout jeter dans les sacs blancs reste autorisé. Il sera fondamental de convaincre, d'apporter des solutions et d'accompagner non seulement les particuliers, mais aussi les entreprises et les collectivités.

- *L'incident est clos.*

*(M. Martin Casier, troisième vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)*

[143]

## VRAAG OM UITLEG VAN MEVROUW CIELTJE VAN ACHTER

**AAN DE HEER ALAIN MARON, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET KLIMAATTRANSITIE, LEEFMILIEU, ENERGIE EN PARTICIPATIEVE DEMOCRATIE,**

**betreffende "het standpunt van de regering inzake een koolstoftaks".**

[145]

**Mevrouw Cieltje Van Achter (N-VA).**- In november berichtten de media over de onenigheid binnen de federale regering over een mogelijke koolstoftaks. Mevrouw Zakia Khattabi, federaal minister van Klimaat, Leefmilieu, Duurzame Ontwikkeling en de Green Deal, liet verstaan dat ze onmiddellijk concrete voorstellen zou doen om een koolstoftaks in te voeren voor de sectoren die niet onder het Europese emissiehandelssysteem (EU ETS) vallen.

De CO<sub>2</sub>-uitstoot van de industrie en de energiesector wordt door Europa belast via het EU ETS, maar een groot deel van de uitstoot is afkomstig van sectoren en instanties die geen verband houden met ETS, zoals transport, handel, diensten, landbouw, gezinnen en bepaalde onderdelen van de industrie- en energiesector.

Minister Khattabi stelt in haar beleidsbrief dat er op haar initiatief binnen de regering concrete voorstellen zullen worden gedaan om onmiddellijk een dergelijke tarifiering in te voeren in de sectoren buiten ETS en die te koppelen aan de nodige maatregelen om ervoor te zorgen dat de tarieven sociaal rechtvaardig zijn.

Dat wil dus zeggen dat in ons land, waar de belastingdruk al zeer groot is, er nog een extra belasting bij zou komen die hoogstwaarschijnlijk vooral de middenklasse zal treffen. Volgens de media wil minister Khattabi hierover de dialoog aangaan met de gewesten om een plan uit te werken.

In de Brusselse beleidsplannen staat nog niets vermeld over een koolstofheffing. We weten wel dat u op zoek gaat naar geld om het beleid te financieren. U wilt de toewijzing van de middelen concretiseren en daartoe een comité van onafhankelijke deskundigen oprichten, alsook een participatief burgerdebat op gang brengen, om na te gaan hoe we gezamenlijk de doelstelling van een koolstofarm gewest in 2050 kunnen verwezenlijken.

[147]

Mijn vragen gaan vooral over die koolstofheffing. Gelet op het feit dat u ook verwees naar het zoeken van een akkoord met de andere gewesten, wil ik graag weten wat uw standpunt is over het invoeren van een koolstofheffing.

Ik begrijp uit de passage in de algemene toelichting bij de begroting dat de regering voornamelijk middelen wil uittrekken voor de renovatiestrategie en de uitbreiding van de energie- en renovatiepremies en niet zozeer pleit voor het invoeren van een heffing. Kunt u dat bevestigen? Hebt u daarover een gesprek gehad met federaal minister Khattabi?

Welke rol zal worden toebedeeld aan het comité van onafhankelijke deskundigen in het transversale klimaatbeheer? Zal dat comité ook fiscale of financiële voorstellen kunnen doen?

[149]

**Mme Aurélie Czekalski (MR).**- Cela ne vous surprendra pas, le groupe MR n'est pas favorable à une nouvelle taxe carbone, qui pénalisera les classes moyennes et populaires ainsi que nos entreprises. Notre pays figure déjà parmi les plus imposés au monde.

Si, toutefois, une nouvelle taxe devait être introduite, elle devrait l'être au niveau européen afin de préserver la compétitivité de notre pays vis-à-vis de ses voisins européens. De plus, il s'agit du seul échelon où la taxation aux frontières peut être mise en œuvre, puisque la politique douanière relève des compétences de l'Union européenne.

Pour rappel, aucune décision n'a été prise en ce sens et il n'existe pas d'accord au sein du gouvernement fédéral sur la question. Selon les estimations, cette taxe coûterait aux ménages entre 300 et 400 euros. Il est évident que nous devons encourager les comportements vertueux, mais cela ne peut se faire sur le dos des classes moyennes et populaires, déjà lourdement taxées et en situation de précarité énergétique.

Cependant, nous ne sommes pas opposés à un mécanisme qui consacrerait le principe du pollueur-payeur. Nous avons besoin de mécanismes qui favorisent l'adoption de comportements vertueux, mais sans verser dans l'écologie punitive. Avant de taxer, il faut proposer aux Bruxellois et aux navetteurs des alternatives crédibles en matière de transport, comme le métro. Il faut également une fiscalité plus juste, qui récompense le travail.

Quelle est la position du gouvernement bruxellois au sujet de la taxe carbone ? Quels sont vos contacts avec vos homologues du gouvernement fédéral et des entités fédérées ? Quels en sont les principaux enseignements ? Cette taxe est-elle déjà prise en compte dans le budget de la Région de Bruxelles-Capitale ?

[151]

**Mme Marie Nagy (DéFI).**- La question de l'outil fiscal pour réguler certains comportements et les réorienter afin de diminuer leur impact sur l'environnement n'est pas neuve, mais elle est importante et n'a toujours pas été résolue. Nous espérons que le nouveau pacte vert pour l'Europe et la stratégie de relance, basée notamment sur la réduction des effets du réchauffement climatique, donneront lieu à des initiatives. Taxer les émissions de carbone permettrait à la fois d'alléger d'autres types de fiscalité, comme le coût du travail, mais également de financer des politiques environnementales et climatiques nouvelles.

Cependant, pour créer une adhésion, le débat doit être mené avec sérénité et concertation. Aujourd'hui, en Belgique comme probablement ailleurs en Europe, il existe un fort sentiment d'injustice quant à la redistribution fiscale. Beaucoup pensent - à raison - qu'ils sont fortement taxés sur leurs revenus du travail, bien plus que des revenus plus élevés. Ce sentiment d'injustice est un élément essentiel pour comprendre les mécanismes d'adhésion ou de non-adhésion à des propositions comme la taxation du carbone.

[153]

Dans le cadre d'une réflexion sereine impliquant tous les acteurs de la décision, la Région bruxelloise peut amener des éléments positifs, mais sans précipitation. N'oublions pas ce qu'il s'est passé en France avec le mouvement des Gilets jaunes, qui doit nous servir d'avertissement : une mesure incomprise et ressentie comme fortement injuste est vouée à l'inefficacité.

Le coût énergétique, l'impact sur les ménages bruxellois, la capacité de subvenir à ses besoins avec les revenus actuels sont autant d'éléments à prendre en considération.

---

Compte tenu des déclarations contradictoires de la ministre fédérale de l'environnement, qui s'est d'abord prononcée en faveur de la taxe carbone avant de rétro pédaler quelque peu, je souhaiterais connaître la nature des concertations entre la Région bruxelloise et les autres Régions à ce sujet. Quelle est la réflexion interne du gouvernement en la matière ? Quelle est votre position ?

[155]

**Mme Caroline De Bock (PTB).**- Sans surprise, le PTB s'oppose à toute taxe carbone, qui toucherait de la même manière tous les travailleurs, sans proposer d'alternative. C'est à la fois antisocial et inefficace, car cette taxe permet aux plus aisés de continuer à polluer.

Il est assez aberrant que la N-VA et le MR s'insurgent, aujourd'hui, contre une telle taxe en brandissant la défense des classes moyennes, alors qu'ils ont passé cinq ans à appauvrir les travailleurs durant la dernière législature, notamment avec le tax shift.

Le groupe PTB soutiendra toutes les mesures visant à proposer des alternatives efficaces aux travailleurs, que ce soit en matière de mobilité, de logement ou de traitements des déchets, pour peu qu'elles soient financées en allant chercher cet argent chez les responsables principaux des émissions. Au niveau mondial, 100 multinationales sont responsables de plus de 70 % des émissions de gaz à effet de serre.

[157]

**Mevrouw Cieltje Van Achter (N-VA).**- Ik vraag het woord voor een persoonlijk feit.

*Persoonlijk feit*

**Mevrouw Cieltje Van Achter (N-VA).**- De federale taxshift heeft de laagste lonen doen stijgen en de koopkracht van de mensen met de laagste lonen is gestegen. Mevrouw De Bock, misschien moet u ervoor zorgen dat u uw dossiers beter kent voordat u beweert dat de taxshift niet goed was voor de mensen.

[159]

**M. Tristan Roberti (Ecolo).**- Le réchauffement climatique nous impose de mettre en œuvre les mesures les plus efficaces. Or, l'indication d'un signal de prix du carbone permettrait à chacun de prendre conscience de son impact écologique et d'ainsi agir en conséquence. Ce signal est pointé par différents économistes comme l'une des mesures les plus efficaces en la matière. Pour un même montant dépensé, les effets obtenus seront supérieurs à travers un tel mécanisme qu'à travers toute autre méthode. Certes, cette mesure n'est pas la panacée. Il faut continuer à investir dans le rail et à isoler nos bâtiments, mais elle mérite néanmoins d'être étudiée.

Par ailleurs, je m'inscris dans la suite des propos de Mme Nagy. En effet, l'adhésion du public est essentielle si nous voulons voir cette mesure émerger. C'est pourquoi elle doit s'accompagner d'une redistribution intégrale des recettes générées. L'objectif n'est donc pas d'obtenir de nouvelles recettes, mais de les redistribuer intégralement par le biais d'un mécanisme de redistribution aux ménages et d'accompagnement de ces derniers pour maintenir leur pouvoir d'achat.

Concernant l'inquiétude quant aux aspects sociaux, je signale que la ministre Zakia Khattabi a été très claire en déclarant : "J'ai toujours considéré que justice sociale et justice environnementale étaient indissociables et que les premières victimes du changement climatique étaient les personnes les plus fragiles et précarisées.

Dès lors, il n'est pas question d'en faire des victimes de plus de la transition." Son intention n'est donc pas de porter atteinte aux ménages les plus précarisés.

Enfin, plusieurs acteurs de notre société souhaitent que cette mesure soit étudiée. C'est le cas de la Fédération des entreprises de Belgique (FEB), qui a fait de la mise en place d'un prix carbone l'un des premiers points de sa vision énergétique. C'est également le cas de la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB), du Conseil fédéral du développement durable (CFDD), du Conseil central de l'économie ou encore d'Inter-Environnement.

[161]

Par conséquent, nous estimons que ce débat doit avoir lieu et avancer. Nous vous encourageons à vous inscrire dans une logique de dialogue constructif avec le gouvernement fédéral à propos de cette mesure et, de manière plus générale, à propos de toutes les autres mesures relatives au climat. Ce dialogue a récemment permis de revoir nos ambitions climatiques à la hausse. À présent, d'autres mesures doivent suivre.

[163]

**Mevrouw Lotte Stoops (Groen).**- Groen en Ecolo werken heel nauw samen omdat de ecologische uitdagingen de taalgrenzen overstijgen. Dat maakt ook dat de Ecolo-fractie pas na mij het woord heeft in de commissie en dat we vaak willens nillens in herhaling vallen. Ik ben blij om een keer na mijn collega Roberti te komen, die heel treffend ons gezamenlijke standpunt uit de doeken heeft gedaan.

Vorige week zei Benjamin Coriat, een groot Frans econoom, nog in Le Soir dat de grote uitdaging van vandaag erin bestaat te blijven volharden in de strijd tegen de ongelijkheid en de meervoudige vormen van discriminatie die onze samenleving kenmerken. We moeten ons volgens hem blijven inzetten om onze grote gemeenschappelijke goederen, met name de bossen, de zeeën, de biodiversiteit en de polen, te beschermen tegen de georganiseerde vernietiging ervan in de vorm van massale grondstoffenwinning. Op die manier beschermen we onszelf. De vernietiging van de natuur betekent immers ook de vernietiging van onszelf door de klimaatverandering en het ontstaan van epidemieën en pandemieën. We moeten ons productiemodel, dat gebaseerd is op massale grondstoffenwinning, aanpakken en dringend werk maken van een CO<sub>2</sub>-neutrale samenleving. Uiteraard moet dat proces milieuvriendelijk en sociaal verantwoord verlopen. Dat naast de markt en de staat ook de commons daarin ook een grote rol kunnen spelen, zal ik tijdens deze regeerperiode op de politieke agenda blijven zetten.

Mevrouw Van Achter vroeg of de leden van het comité van de onafhankelijke deskundigen concrete voorstellen kunnen formuleren. Volgens mij hebt u die vraag al beantwoord tijdens de begrotingsbesprekingen, maar haar vraag zette me ertoe aan om een gelijkaardige vraag te stellen over het burger- en participatief debat dat eraan gekoppeld wordt. Zal dat te vergelijken zijn met de Franse burgerconventie voor het klimaat en zal de burgerparticipatie bijgevolg een louter adviserende rol hebben? Of hebben de deelnemers een effectieve stem? Is er al een plan over de manier waarop hun voorstellen opgenomen worden in uitvoerende besluiten? Hebt u daar al meer informatie over?

*(De heer Tristan Roberti, voorzitter, treedt opnieuw als voorzitter op)*

[167]

**M. Martin Casier (PS).**- Beaucoup de choses ont déjà été dites. Je me permets d'y ajouter quelques éléments de réflexion. Aujourd'hui, il y a une véritable nécessité de mener une action majeure en faveur du climat. L'acte lié à l'achat et à la consommation est évidemment un point essentiel en la matière. Je rejoins

les considérations de Mme Nagy et que vous avez répétées, M. Roberti, à propos de l'importance de l'adhésion à cette mesure des différentes classes de la population.

La question du signal de prix est intéressante. Quant à la réglementation et la loi, le fait de fixer des règles sur la manière de produire, de transporter et d'emballer permet au législateur de respecter les objectifs climatiques sans pour autant toucher au portefeuille des citoyens. Sur ce point, je rejoins les interventions de plusieurs de mes collègues. Au nom du climat, nous ne pouvons pas creuser davantage les fossés.

Bien sûr, c'est facile à dire. Mais c'est l'un des enjeux de la taxe carbone, qui doit être mise en place sans impact sur le plan social. Nous ne pouvons pas nous contenter de réglementer en fin de chaîne, c'est-à-dire au niveau de l'acheteur. Il ne faut pas faire porter la responsabilité climatique uniquement sur l'acheteur alors qu'elle concerne l'ensemble de la chaîne, en particulier les producteurs. Une réflexion majeure doit être menée à ce propos.

La taxe carbone peut évidemment être prise en compte, à condition qu'elle face partie d'une vision globale. Comme l'a dit Mme Nagy, il serait préférable de réorganiser en profondeur le système de taxation et d'imposition déjà existant au lieu de simplement y ajouter cette taxe. C'est essentiel de l'envisager dans un cadre le plus global possible.

*(M. Martin Casier, troisième vice-président, reprend place au fauteuil présidentiel)*

[171]

**De heer Alain Maron, minister.**- De internalisering van een koolstofprijssignaal is inderdaad een interessant instrument, maar moet met de nodige voorzichtigheid worden overwogen.

Het is voor mij of voor de regering in dit stadium voorbarig om hierin een standpunt in te nemen, aangezien we nog geen concreet voorstel van de federale regering hebben ontvangen.

Bovendien overweegt de Europese Commissie in het kader van de herziening van de energiebelastingrichtlijn eveneens de invoering van gemeenschappelijke regels voor koolstofprijzen. Vanuit het oogpunt van de interne markt vindt de Europese Commissie het belangrijk om nu een gemeenschappelijk kader voor CO<sub>2</sub>-heffingen vast te leggen. De lidstaten beginnen namelijk hun eigen CO<sub>2</sub>-heffingen in te voeren en de aanpak kan verschillen.

[173]

*(poursuivant en français)*

À ce sujet, les entités fédérées du pays ont déjà souligné, dans l'instance de concertation intrabelge qu'est la direction générale de la coordination et des affaires européennes (DGE) préparatoire au Conseil informel énergie du 6 octobre 2020, l'importance de se montrer prudent par rapport à l'idée d'élargissement de la tarification du carbone et du système d'échange de quotas d'émission (ETS) aux secteurs du transport et des bâtiments, difficilement comparables avec l'industrie énergivore auquel s'applique l'ETS.

Les missions du comité bruxellois d'experts climat seront définies dans l'ordonnance climat en cours d'adoption. Le gouvernement a approuvé la deuxième lecture l'avant-projet d'ordonnance le 10 décembre 2020. Mon intention est d'y traduire les engagements du gouvernement repris dans la déclaration de politique générale : "Un comité d'évaluation interdisciplinaire et indépendant, composé d'experts scientifiques, sera institué au sein du Conseil de l'environnement de la Région de Bruxelles-Capitale

(CERBC) et chargé de remettre annuellement un rapport au parlement sur l'état des politiques publiques en matière de stratégie climatique et de biodiversité régionale." Lorsque le gouvernement aura adopté le texte en troisième lecture, je viendrai vous présenter le projet, et le travail parlementaire suivra son cours.

[175]

**Mevrouw Cielte Van Achter (N-VA).**- Het verwondert me dat u zo'n voorzichtig antwoord geeft, en tegelijkertijd ook niet. U beweert dat u nog niets kunt zeggen omdat u nog geen concreet voorstel van de federale regering hebt gekregen. Uit wat ik vandaag hoor, maak ik echter op dat de Brusselse regeringspartijen het gewoon nog niet eens zijn geworden over deze kwestie. Ik had echter wel verwacht dat u op zijn minst eens had samengezeten of gebeld met federaal minister Khattabi. Ze zei immers dat ze zou overleggen met de gewesten. Vlaams minister Demir onderhandelt ook met federaal minister Khattabi. U wacht ondertussen blijkbaar op een voorstel. Ik stel voor dat u proactief handelt en dat u zelf contact opneemt. De N-VA is alleszins tegen een verhoging van de belastingdruk en tegen een pure koolstoftaks die de ondernemingen en de burgers zou treffen.

Verder is het niet heel duidelijk wat u bedoelt met de Europese plannen die op tafel liggen. Bedoelt u het 'carbon border adjustment mechanism', waarbij er een heffing komt op de invoer? Een Europese interne koolstofheffing is natuurlijk iets heel anders dan een heffing op invoer, waar onze industrie wel vragende partij voor is. Als België of het Brussels Gewest heel strenge maatregelen oplegt om koolstofneutraal te zijn, maar tegelijkertijd goederen vanuit het buitenland invoert die niet aan dezelfde standaard beantwoorden, ontstaat er immers een ongelijk speelveld. Kunt u verduidelijken wat u precies bedoelt?

[177]

**Mme Marie Nagy (DéFI).**- La réponse du ministre reste assez ouverte.

Le signal de prix est important, mais n'est possible, accepté et acceptable que s'il s'inscrit dans une politique redistributive de justice fiscale. C'est essentiel, faute de quoi nous allons échouer.

La concertation est fondamentale. Les enjeux et les risques sont trop grands pour ne pas y réfléchir dans le cadre d'une taxe carbone ou d'un signal de prix en matière de diminution de l'impact sur le réchauffement climatique.

[181]

**M. Alain Maron, ministre.**- Dans ma réponse, je faisais référence au système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (SEQE-UE) potentiellement étendu, et pas à des taxes frontières.

Par ailleurs, Mme Khattabi a certainement réservé ses premières réunions de concertation officielles à la plus grande Région du pays, à savoir la Région flamande. Je ne l'ai pas encore rencontrée officiellement pour discuter de ces sujets, mais cela se fera sous peu. La date est déjà notée dans mon agenda.

Par ailleurs, je tiens à rappeler que toutes les positions défendues par la Belgique dans les réunions du Conseil européen sont concertées en amont dans des organes de concertation, en l'occurrence la direction générale de la coordination et des affaires européennes (DGE). C'est de cette manière que les entités belges ont accordé leurs violons avant le Conseil informel énergie du 6 octobre 2020 où l'État fédéral représentait la Belgique.

[183]



**Mevrouw Cieltje Van Achter (N-VA).**- Ik verzoek u om in gesprek te gaan met de federale regering.

- *Het incident is gesloten.*

*(De heer Tristan Roberti, voorzitter, treedt opnieuw als voorzitter op)*

[189]

#### **QUESTION ORALE DE MME AURÉLIE CZEKALSKI**

**À M. ALAIN MARON, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE LA TRANSITION CLIMATIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE,**

**concernant "la verdurisation des berges du canal bruxellois afin d'y ramener de la biodiversité".**

[191]

**Mme Aurélie Czekalski (MR).**- La zone du canal à Bruxelles est un espace gris, sans verdure et donc peu accueillant pour les personnes et pour les animaux ; d'où l'intérêt d'intégrer la politique de maillage vert dans les projets urbanistiques régionaux qui seront développés dans les prochaines années. Il s'agit de revaloriser les espaces intéressants du point de vue paysager, sociorécréatif et naturel, et d'agir au niveau des zones de carence en espaces verts.

La biodiversité est très faible sur les berges du canal : les poissons ont peu d'endroits pour pondre et s'y développer, tandis que les oiseaux y trouvent peu de nourriture ou d'espaces pour se reposer ou se reproduire. Il en va de même des papillons, abeilles et autres insectes.

Pour combler ces lacunes, une solution pourrait être de créer un nouvel environnement grâce à l'installation d'îles de fraîcheur flottant le long des berges du canal. Ces îles devraient être fixées aux murs des quais de manière à supporter les variations du niveau d'eau et à ne pas entraver le passage des bateaux.

Cette proposition présente divers avantages :

- les plantes aquatiques ont un effet purifiant sur l'eau et pourraient contribuer à une réduction de la prolifération annuelle d'algues bleues ;
- les poissons y trouvent une source de nourriture, de protection et un endroit pour déposer leurs œufs dans l'entrelacs des racines ;
- les îles forment un habitat pour les oiseaux ;
- les plantes attirent une série d'insectes, qui à leur tour attirent poissons et oiseaux ;
- finalement, si la surface est suffisante, les plantes peuvent contribuer à la diminution de l'effet d'îlot de chaleur urbain.

Au sein de cette commission, je suis intervenue à plusieurs reprises concernant la verdurisation de notre ville-région ainsi qu'au sujet de la valorisation des îlots de fraîcheur. Ces îles de verdure permettraient un

retour de la biodiversité dans la zone et de rendre une place à la nature en ville, avec des conséquences positives diverses pour les humains, les animaux, la qualité de l'eau et le climat. Malgré son potentiel, le canal a actuellement peu d'attrait pour les habitants et les animaux, sans parler de la mauvaise qualité de ses eaux.

Quelles politiques sont-elles mises en place par le gouvernement bruxellois afin d'assurer le retour de la biodiversité et la verdurisation des berges du canal ?

Quelle est la position du gouvernement bruxellois, de Bruxelles Environnement et du Port de Bruxelles quant à l'installation d'îles de verdure flottantes le long des berges du canal ?

Quel est le bilan du tronçon bruxellois du canal en matière de biodiversité ? Quels en sont les principaux constats ? Y a-t-il des améliorations ou des points d'attention particuliers ? Si oui, lesquels ? Quelles en sont les principales raisons ?

Des campagnes de sensibilisation sont-elles prévues pour le retour de la biodiversité et la verdurisation des berges du canal bruxellois ?

[193]

**M. Alain Maron, ministre.**- Une partie de mes réponses vont rejoindre les éléments que j'ai déjà communiqués à M. Casier. Néanmoins, vos questions sont légitimes et concernent une thématique à laquelle la Région est très attentive.

Plusieurs administrations sont impliquées dans le renforcement de la qualité écologique de la zone du canal, au premier rang desquelles se trouvent le Port de Bruxelles et Bruxelles Environnement. Beaucoup de projets y sont liés, dans le cadre double du plan nature et du plan de gestion de l'eau 2016-2021 (PGE).

En 2018, Bruxelles Environnement a participé activement à la préparation du plan de qualité paysagère et urbanistique de la zone du canal, piloté par perspective.brussels, en prenant en charge les recommandations d'espèces pour les plantations, tout en permettant d'intégrer plusieurs objectifs importants pour l'amélioration des performances écosystémiques liées à l'eau et à la nature.

Le plan de qualité paysagère et urbanistique contient ainsi des recommandations concrètes pour des interventions de végétalisation (création de bosquets, végétalisation de places de stationnement supprimées, par exemple), la naturalisation des berges avec la création de frayères ou encore la création de radeaux flottants.

À la fin de l'année 2019, Bruxelles Environnement et le Port de Bruxelles ont signé une convention "biodiversité" dans le cadre du plan nature, formalisant un partenariat aujourd'hui bien sur les rails. Dans toute cette zone du canal, le domaine portuaire occupe en effet une place de première importance, étant propriétaire de 107 ha de terrain, dont quinze sont directement sous sa gestion.

Parmi les projets menés dans le cadre de cette convention, nous pouvons citer notamment : le diagnostic des espaces végétalisés gérés par le Port, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion différenciée de ces espaces, l'élaboration d'un plan de nichoirs, l'étude et l'aménagement de radeaux flottants et de toitures végétalisées.

[195]

---

Depuis cette année, Bruxelles Environnement participe au comité d'accompagnement d'une mission d'élaboration du plan de gestion écologique des quinze hectares gérés par le Port de Bruxelles, dont l'objectif est de déterminer des actions de gestion extensive et les possibilités de renforcement écologique.

Par ailleurs, lors de la séance de son conseil d'administration du 27 novembre 2020, le Port a adopté son nouveau contrat de gestion 2021-2025, tel qu'approuvé par le gouvernement le 19 novembre 2020. Ce contrat prévoit de nombreuses mesures visant à assurer une intégration environnementale et urbaine de qualité des activités portuaires. La restauration de la biodiversité et la verdurisation du canal en font partie intégrante.

Il est, en outre, prévu d'étudier le potentiel d'augmentation du coefficient de potentiel de biodiversité par surface (CBS+) des parcelles urbanisées du Port et de ses concessionnaires, et de vérifier s'il est économiquement envisageable, et matériellement possible, d'augmenter le CBS+ des parcelles urbanisées de manière à poursuivre le développement du Port. Nous facilitons également les contacts entre les entreprises et l'expert en biodiversité de Bruxelles Environnement.

Bien que le canal soit un cours d'eau artificiel et un bassin d'orage régional dont le but premier est de faciliter la navigation et le déploiement d'activités portuaires, le Port de Bruxelles a pleinement conscience du rôle important joué par le canal en tant que corridor écologique. C'est pourquoi il s'est engagé à mener des projets de verdurisation du canal, notamment grâce à l'installation d'îles flottantes végétalisées.

Il s'agit d'une option intéressante pour compenser, là où c'est possible, l'absence de berges et de lits naturels et le manque d'habitats qui en découle, en créant artificiellement des zones refuges. Malgré la minéralisation accrue des bords du canal, le Port contribuera à restaurer la biodiversité et à renforcer les réseaux écologiques, notamment sur les berges. Les aménagements de ce type représentent une réelle plus-value pour le canal, sur les plans de la biodiversité et de la qualité de l'eau ainsi que sur le plan paysager. Cette mesure figure d'ailleurs dans le plan de gestion de l'eau 2016-2021 (PGE) de la Région bruxelloise.

[197]

Concernant les structures flottantes, le Port de Bruxelles a confié en 2020 la réalisation d'une étude de faisabilité à un bureau d'étude, en collaboration avec Bruxelles Environnement, afin de déterminer le type de structure adapté au canal ainsi que des emplacements possibles. Les conclusions de l'étude sont attendues pour ce trimestre. Si elles sont positives, des projets pilotes seront déployés sur le canal en 2021.

La qualité biologique du canal est actuellement jugée médiocre à moyenne, en deçà des objectifs légitimes. La biodiversité des insectes, crustacés, mollusques et poissons est modérément variée, et la Région doit donc encore déployer des efforts importants pour augmenter la superficie et la diversité des habitats végétalisés, de même que la qualité de l'eau. Les projets que j'évoque ici y contribuent directement.

D'autres mesures spécifiques sont prises pour remédier à des problèmes écologiques variés, notamment la présence d'espèces animales et végétales exotiques envahissantes, la prolifération d'algues bleues ou des chutes ponctuelles du taux d'oxygène dans l'eau en raison de l'activation de déversoirs d'orage lors d'épisodes pluvieux importants, avec des phénomènes d'eutrophisation. La qualité de l'eau s'est toutefois légèrement améliorée entre 2010 et 2017. Des analyses viendront compléter ces données pour les années suivantes.

Une étude visant à dresser un état des lieux descriptif et cartographique des espaces végétalisés entretenus par le Port de Bruxelles est en cours, à l'initiative de celui-ci. Cet état des lieux comprendra également un inventaire spécifique des espèces exotiques et du patrimoine arboré. L'étude sera accompagnée d'un plan de gestion différenciée visant à favoriser la biodiversité présente au sein des sites entretenus par le Port.

---

Ce plan sera mis en œuvre durant la période 2021-2023 et fera l'objet d'un suivi serré. Le conseil d'administration du Port de Bruxelles en approuvera les modalités durant le premier semestre 2021.

[199]

Subventionnées par la Région, les associations Escaut sans Frontières et Natagora mènent depuis 2018 des actions de sensibilisation auprès des entreprises concessionnaires du Port de Bruxelles et de la zone du canal. Quelques entreprises de la zone ont signé la charte Réseau Nature de Natagora : Greenbizz, le Ceria, ou encore Aquiris. Le Port de Bruxelles a également pour projet d'intégrer le Réseau Nature de Natagora, via la labellisation d'un premier site en 2021.

Le Port compte introduire dans les futurs contrats de concession une série de critères liés à la gestion écologique, au développement de la nature, à la gestion des eaux ou à la préservation des sols. Ici encore, les différents services de Bruxelles Environnement sont étroitement associés à la démarche.

Un meilleur entre les différentes utilisations du canal s'impose. L'augmentation de la biodiversité dans l'eau et hors de l'eau, aux abords du canal, constitue un enjeu fondamental. Ce point d'attention est particulièrement important pour Bruxelles Environnement et le Port de Bruxelles. Nous souhaitons obtenir des résultats concrets objectivés dans les années à venir et que la différence soit visible aux abords du canal.

[201]

**Mme Aurélie Czekalski (MR).** - Entre le dépôt de ma question et votre réponse, nous avons appris par voie de presse que le Port de Bruxelles avait lancé une étude de marché l'été dernier afin de trouver une meilleure technique pour verduriser le canal et les berges. Je me réjouis que le Port s'engage à verduriser les alentours du canal.

Je m'interroge toutefois sur les échéances. Il s'agit d'une première étape dont nous attendons impatiemment les premiers résultats. S'ils sont positifs, nous espérons voir de nombreuses îles flottantes verdurisées dans le centre de Bruxelles, comme c'est le cas à Courtrai.

Il faut de l'ambition pour améliorer la zone et j'espère que vous en aurez. Je compte sur vous et votre dynamisme pour assurer le suivi de ces différents plans avec vos services et pour effectuer un contrôle strict. Il faut restaurer la biodiversité à cet endroit et faire du canal de Bruxelles un espace de promenade agréable.

- *L'incident est clos.*

[205]

#### **QUESTION ORALE DE MME AURÉLIE CZEKALSKI**

**À M. ALAIN MARON, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE LA TRANSITION CLIMATIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE,**

**concernant "les déchets sur le canal bruxellois".**

[207]

#### **TOEGEVOEGDE MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW LOTTE STOOPS,**

---

## betreffende "de inzameling van afval in het kanaal van Brussel".

[209]

**Mme Aurélie Czekalski (MR).**- Vous n'êtes pas sans le savoir, de nombreux déchets flottent à la surface du canal. La population ne se rend pas toujours compte de leur quantité dans le canal et à sa surface. S'ils ne sont pas repêchés, ils finissent dans l'Escaut et ensuite dans la mer du Nord. Chaque année, huit millions de tonnes de déchets de plastique arrivent dans les océans via les rivières et les canaux. C'est un énorme flux de déchets qui, une fois dans l'océan, sont difficiles à récupérer.

La pollution des océans par le plastique constitue un véritable drame pour notre planète : 300 millions de tonnes de plastique sont produites chaque année, dont seulement 12 % de plastique recyclable. Les pays européens rejettent chaque année près de 100.000 tonnes de plastique en mer.

Cette pollution a également un impact sur la santé des habitants de la Région de Bruxelles-Capitale, puisqu'elle se retrouve en partie dans la chaîne alimentaire et, par conséquent, peut constituer une menace pour la santé publique.

La dégradation des déchets de plastique prend des centaines d'années. Le plastique occasionne des dégâts dans nos cours d'eau et, finalement, dans la mer du Nord. Les animaux souffrent de cette pollution omniprésente. Une fois dans l'environnement, ils s'éliminent difficilement.

En outre, il est, techniquement, quasi impossible de récupérer tous ces déchets marins, puisque à peine 1 % des déchets qui se retrouvent en mer flottent et peuvent dès lors être repêchés. Les Nations unies ont calculé que le coût de la pollution par le plastique s'élevait à 75 milliards de dollars par an. Il faut, dès lors, tout faire pour éviter le déversement de déchets de plastique dans la nature.

Le Port de Bruxelles a déjà lancé plusieurs initiatives pour repêcher les déchets du canal. Mais ce n'est pas suffisant. Certains, comme Canal it up, proposent donc la mise en place d'un bras flottant à hauteur de l'écluse de Molenbeek-Saint-Jean, sur toute la largeur du canal, pour retenir les déchets et les guider sur le côté afin qu'ils puissent y être collectés. La barrière retiendrait ainsi 100 % des déchets flottants. Elle serait aussi pourvue d'une grille immergée de 50 cm pour retenir les déchets sous la surface de l'eau.

Cet endroit est proposé, car les portes de l'écluse sont fermées la plupart du temps et les bateaux doivent attendre leur ouverture. Le bras s'ouvrirait de concert avec ces portes pour laisser passer les bateaux et ne pas perturber le trafic fluvial.

Quelles politiques sont mises en œuvre par le gouvernement bruxellois en matière de gestion des déchets se trouvant dans le canal bruxellois ?

Des opérations de nettoyage du canal ont-elles lieu ? Combien de fois par an ? Par quelles instances ? Un partenariat public-privé (PPP) est-il prévu pour le nettoyage du canal bruxellois ?

Quelle est la position du gouvernement bruxellois quant à l'octroi d'incitants fiscaux aux sociétés de dragage qui viennent nettoyer le canal ?

Quelle est la position du gouvernement bruxellois et du Port de Bruxelles quant à l'installation d'un bras antidéchet dans le canal ?

[211]

La majeure partie des déchets de plastique finissent encore dans les incinérateurs. Nous pourrions mettre au point une manière de recycler le plastique récupéré dans le canal. Quelles pistes sont-elles à l'étude ? Des campagnes de communication et de sensibilisation à la propreté du canal bruxellois sont-elles prévues ?

[213]

**Mevrouw Lotte Stoops (Groen).**- Het zal u zeker niet verbazen dat ik ook constructieve voorstellen van burgerinitiatieven oppik en naar deze commissie loods. Het stemt mij tevreden dat collega's van de MR dat ook doen.

Volgens het regeerakkoord zal Net Brussel in samenwerking met de gemeenten, Leefmilieu Brussel en de politiezones en op basis van een strategie van nultolerantie inspanningen blijven leveren om de strijd aan te gaan tegen sluikestorten en zwerfvuil. Voorts staat er in het regeerakkoord dat er nood is aan bewustmakingsinitiatieven en aan een stimulerend beleid, gekoppeld aan een versterkt en geharmoniseerd bestraffingsbeleid én aan complementaire aangepaste oplossingen voor de inzameling van afval, die billijk verspreid zijn over heel Brussel.

De voorbije zomer zette het burgerinitiatief Canal It Up een ongelooflijk mediagenieke bewustmakingsactie op het getouw om de vervuiling van het kanaal aan de kaak te stellen. Samen met vele Brusselaars ben ik eveneens in een kajak gestapt om emmers vuilnis uit het kanaal op te vissen. Dit is natuurlijk geen duurzame manier om het afvalprobleem aan te pakken en een afvalvrije maatschappij blijkt jammer genoeg nog iets te utopisch. Zolang we onze wateren moeten vrijwaren van afval om de natuur in onze stad een handje te helpen, is er een structureel beleid nodig.

Daarom werkte Canal It Up samen met River Cleanup, Deme en Luc Schuiten, en in overleg met de Haven van Brussel, een ontwerp uit voor een afvalbarrière die het scheepvaartverkeer niet verstoort. Mevrouw Czekalski ging al uitgebreid in op dat voorstel.

Het water in het kanaal stroomt met een trage snelheid van het zuiden naar het noorden en die stroming voert het afval dus naar één punt. Een drijvende barrière wordt diagonaal op het water geplaatst en wanneer het afval tegen de barrière aan drijft, zal het door een vuilnisval naar de kant geleid worden. Die val zal op gepaste tijdstippen geleegd worden.

Hebt u concrete acties opgezet ten aanzien van complementaire aangepaste oplossingen voor de inzameling van afval in het kanaal van Brussel? Werkt de haven samen met Net Brussel ter bestrijding van het zwerfvuil? Wat wordt er reeds gedaan om zwerfvuil in het kanaal tegen te gaan?

Momenteel onderzoekt de Haven van Brussel of dit voorstel van de burgerinitiatieven technisch mogelijk is, met de werking van de sluis in het achterhoofd. Hebt u dit specifieke project al besproken met de haven?

[215]

**M. Alain Maron, ministre.**- L'entretien du canal en général et la collecte des déchets en particulier sont confiés au Port de Bruxelles, qui dispose pour ce faire de deux bateaux nettoyeurs, le Castor et le Botia, ainsi que de divers moyens d'entretien et de lutte contre certaines formes de pollution, notamment par les hydrocarbures (barrage flottant, produits de dispersion). Le Port de Bruxelles dispose également d'un parc à déchets à l'écluse de Molenbeek-Saint-Jean afin de récolter ceux des bateliers. Cette gestion fait partie des

---

mesures prévues et mises en œuvre par le Port de Bruxelles dans le cadre du plan de gestion de l'eau 2016-2021 (PGE).

Des opérations spécifiques ne sont pas programmées telles quelles. Le nettoyage du canal est en fait une préoccupation et une obligation permanentes pour le Port de Bruxelles. Pour ce faire, les bateaux nettoyeurs patrouillent quasiment quotidiennement sur tout le domaine portuaire et collectent chaque année plus de 200 m<sup>3</sup> de déchets en tout genre. Ceux-ci sont alors acheminés vers le site de tri Suez à Neder-Over-Heembeek.

[217]

*(verder in het Nederlands)*

Naast de directe interventies van het personeel van de haven werden verschillende statische vuilnisvallen in de waterloop geïnstalleerd, met name ter hoogte van de Redersbrug en onder de Jules de Troozbrug. Deze laatste zijn weliswaar minder performant dan schoonmaakboten, maar dragen toch bij tot de inzameling van drijvend afval en zwerfafval.

[219]

*(poursuivant en français)*

À ce jour, il n'existe aucun partenariat public-privé (PPP) pour le nettoyage du canal. La préparation du futur plan de gestion de l'eau 2022-2027 (PGE) vient de débuter au sein de la plate-forme regroupant les acteurs de l'eau. Dans le cadre du futur PGE, des réflexions sont en cours avec Bruxelles Environnement afin de définir de nouvelles mesures, y compris pour le canal.

Des mesures spécifiques à la gestion des déchets pourraient venir renforcer les actions actuelles du Port de Bruxelles afin d'avoir moins de déchets dans le canal et de mieux le gérer. De plus, la proposition d'une nouvelle stratégie de nettoyage et de collecte des déchets sur le canal et sa mise en œuvre fait également partie des engagements du Port dans son nouveau contrat de gestion 2021-2025. Ce dernier vient d'être approuvé par le gouvernement et d'être voté par le conseil d'administration (CA) du Port.

L'asbl Canal it up propose de poser une barrière flottante en amont de l'écluse de Molenbeek-Saint-Jean. Il y a quelques semaines, lors d'une rencontre avec les représentants de l'asbl, ces derniers m'ont expliqué souhaiter collecter les déchets dérivants. Le Port de Bruxelles s'est saisi de cette proposition et analyse la faisabilité d'une telle installation, au regard des éventuelles contraintes techniques et opérationnelles afin de prendre en compte tous les paramètres.

En tant qu'institution publique, le Port de Bruxelles est tenu de se conformer à la législation en matière de marchés publics et se doit donc de prospecter le marché afin de mettre en concurrence plusieurs sociétés qui peuvent proposer des solutions similaires ou alternatives. L'asbl Canal it up a tendance à proposer un seul type de barrières produites par une seule société. L'asbl estime, peut-être à juste titre, que c'est la meilleure société, mais les autorités publiques sont soumises à la loi sur les marchés publics. Ce sujet est donc à l'étude et il n'est pas impossible que cette barrière flottante soit installée.

[221]

Lors du ramassage des déchets par les bateaux nettoyeurs, aucune distinction n'est faite entre les déchets plastiques et les autres déchets : bois, caoutchouc, tissus, déchets organiques, etc. Au vu de la quantité de déchets collectés par an, un tel tri lors de ces ramassages est matériellement et physiquement compliqué.

---

C'est pourquoi ces déchets sont confiés au centre de tri Suez à Neder-Over-Heembeek, où cette opération peut être effectuée.

[223]

*(verder in het Nederlands)*

Er worden inderdaad campagnes gevoerd, zowel via sociale media als op het terrein, om onze medeburgers bewust te maken van de noodzaak om respectvol om te springen met het kanaal.

Tot slot werken de Haven van Brussel en Net Brussel momenteel niet structureel samen.

[225]

*(poursuivant en français)*

Toutefois, une partie du nettoyage, notamment sur les berges du canal, est assurée par le service voiries de la Ville de Bruxelles. Il y a donc bien des collaborations entre la Ville et le Port de Bruxelles.

Pour l'instant, aucun incitant fiscal n'est envisagé. A priori, cela semble complexe à mettre en œuvre, y compris légalement.

[227]

**Mme Aurélie Czekalski (MR).**- 200 m<sup>3</sup> de déchets, c'est énorme ! Ce problème des déchets sur le canal est vraiment important. J'ai pu m'en rendre compte en participant à une action de l'asbl Canal it up : en très peu de temps, nous en avons ramassé énormément.

Je prends acte de l'étude de faisabilité lancée par le Port de Bruxelles et je compte sur vous tant pour le suivi que pour le choix d'une solution ambitieuse. Ce travail est nécessaire pour les Bruxelloises et les Bruxellois.

[229]

**Mevrouw Lotte Stoops (Groen).**- Als ik het goed begrepen heb, kan de samenwerking tussen de Haven van Brussel en de verschillende burgerinitiatieven dus voortgezet worden. Los van de verplichtingen ten aanzien van overheidsopdrachten kan de Haven van Brussel hier volgens de nieuwe beheersovereenkomsten ook zelf mee verder. Dat lijkt me goed nieuws.

Sowieso is dit een ontzettend belangrijke zaak. We hebben ongetwijfeld allemaal de open brief gelezen waarin burgerinitiatieven, maar ook organisaties zoals Natagora, oproepen om iets te doen aan de overstorten die ook voor een deel vuilnis aanvoeren.

Het zal zaak zijn om alle acties en initiatieven op elkaar af te stemmen. Ik kijk er alvast naar uit om meer te vernemen over die complementaire aanpak in de overeenkomst 2022-2027.

[231]

**M. Alain Maron, ministre.**- Je suis entièrement d'accord avec vous, Mme Stoops. Les initiatives citoyennes sont extrêmement importantes. Depuis des mois, il existe d'ailleurs d'importantes actions citoyennes autour du canal. Elles contribuent à conscientiser le public sur le fait que le canal n'est pas une poubelle.



Le canal est un milieu vivant et un espace partagé : tout le monde peut y accéder et aller sur ses abords. Il est important que les différentes autorités publiques bruxelloises soient connectées à ces initiatives citoyennes. Je pense notamment à Bruxelles Environnement, qui a une assez grande expérience en matière de dialogue et d'initiatives citoyennes, ainsi qu'au Port de Bruxelles. Le gouvernement encourage ce type de connexions.

- *Les incidents sont clos.*

[235]

## QUESTION ORALE DE MME DOMINIQUE DUFOURNY

**À M. BERNARD CLERFAYT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE, DES POUVOIRS LOCAUX ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL,**

**concernant "la nidification artificielle et le pigeonnier à l'anglaise".**

**M. le président.**- En l'absence du ministre Bernard Clerfayt, le ministre Alain Maron répondra à la question orale.

[237]

**Mme Dominique Dufourny (MR).**- Dans certaines villes du monde, les pigeons sont un fléau. À Rome ou à Paris, comme en Région bruxelloise, il est interdit de les nourrir sous peine d'amende. Leur prolifération cause des dégâts, notamment à cause de leurs fientes.

Pour un grand nombre de citoyens, la ville est un espace humain parfois perturbé et envahi par la nature sauvage ; dès lors, la nature doit être cantonnée dans des espaces bien définis, par exemple des parcs urbains, et ne pas envahir l'espace public dévolu à l'homme. Les représentations antinomiques de la place de la nature en ville ont du mal à coexister. Le partage de l'espace en milieu urbain se faisant au détriment de la nature, il apparaît aussi nécessaire à l'homme d'organiser la vie des animaux qui ont réussi à s'adapter à l'environnement urbain.

Un certain nombre d'espèces présentes en ville, telles que les pigeons de ville, sont des espèces généralistes, c'est-à-dire ayant une grande tolérance environnementale pour leur reproduction, leur survie, leur régime alimentaire et autres paramètres écologiques. Elles peuvent ainsi s'adapter aux caractéristiques physico-chimiques particulières de la ville : la température moyenne plus élevée, le régime de pluviométrie différent, l'alternance des jours et des nuits perturbée par les éclairages publics.

Plusieurs critères interviennent dans la présence des pigeons à un endroit : la possibilité de nidification offerte par le bâti, la quantité plus ou moins importante de nourriture accessible. Celle-ci peut provenir de déchets ou être délibérément distribuée. Le comportement des nourrisseurs modifie le comportement des pigeons, jusqu'à bouleverser leur rythme biologique.

Comme vous l'avez mentionné lors d'une précédente réunion de notre commission, le comité d'accompagnement du projet n'a pas retenu les graines contraceptives dans le plan d'action promu auprès des communes, le médicament contenant une molécule, la nicarbazine, qui fait l'objet de discussions en raison du manque de recul en matière d'effets néfastes potentiels sur l'environnement et la santé. Ces points d'attention

---

concernent tant ceux qui manipulent les produits que les personnes à proximité, voire d'autres espèces qui pourraient se nourrir de ces graines.

[239]

Une autre alternative existe, déjà bien expérimentée, notamment en France et aux Pays-Bas : le pigeonnier. Celui-ci est également suggéré dans l'étude de gestion coordonnée de la population de pigeons dans les différentes communes bruxelloises, réalisée par Bruxelles Environnement, en collaboration avec Natagora.

En effet, le placement d'un ou de plusieurs pigeonniers permettra à terme de maîtriser leur prolifération. Nous fixerons ces populations de pigeons dans ces nouveaux lieux en leur offrant non seulement des emplacements pour nicher mais également en distribuant la nourriture dont ils ont besoin.

Ce procédé n'offre certes pas de résultats à très court terme mais les inscrit au contraire efficacement dans la durée. Les avantages du pigeonnier sont divers et variés. Durant la période de reproduction, l'intervention de l'homme consiste à contrôler le nombre d'œufs amenés à éclosion en prélevant un certain nombre, en les remplaçant par des œufs factices.

Généralement, la première couvée se déroule sans intervention ou, à tout le moins, consiste à laisser un pigeonneau arriver à l'âge adulte par couple et par an. Concernant les fientes, celles-ci sont déposées à l'endroit où se nourrissent et où se logent les oiseaux. Le résultat global ne sera pas négligeable puisque la salissure provenant des fientes diminuera sur l'ensemble du territoire. De tels pigeonniers permettraient également de contrôler le bon état sanitaire de la population aviaire.

Conserver la biodiversité permet de préserver une ressource génétique pour l'avenir. La biodiversité est aussi le symbole premier et ultime de toute diversité. Ainsi, s'en préoccuper revient à toucher à nos propres différences de caractère, de mode de vie, de sensibilité, de coutume, de langue, de culture, de religion et d'opinion.

Enfin, ce projet nous permettra de ne plus regarder le pigeon à travers le prisme des nuisances, mais de le considérer comme faisant partie du patrimoine du vivant en ville.

La méthode du pigeonnier pourrait-elle être davantage suggérée à l'ensemble des communes bruxelloises ?

[241]

Quelles sont les questions, les réflexions en provenance des communes concernant les pigeons et leur bien-être ?

Bruxelles Environnement est en train d'attribuer un marché pour une mission de coordination régionale visant à apporter un soutien dans la coordination entre les communes de la mise en place des actions de lutte contre la prolifération des pigeons. Y a-t-il une approche spécifique, autre que de prendre contact avec les communes, afin de faire le point sur les différentes actions déjà entreprises pour améliorer les conditions de vie des pigeons de ville ? Dans l'affirmative, quelles sont-elles ?

Avez-vous demandé à l'administration d'étudier des mesures supplémentaires que celles déjà mentionnées dans le plan d'action de Bruxelles Environnement et de Natagora ?

---

Le département du bien-être animal de Bruxelles Environnement envisage-t-il une communication spécifique afin d'exhorter la population à ne pas nourrir les pigeons ?

[243]

**M. Alain Maron, ministre.** - Je réponds au nom de M. Clerfayt qui m'a transmis l'essentiel de cette réponse qui relève plutôt de ses compétences.

Parmi les mesures reprises dans le plan d'action de Natagora, le système de pigeonnier à l'anglaise a effectivement été suggéré aux communes. Il appartient à ces dernières d'appliquer ces mesures dans le cadre de la propreté publique ou de la lutte contre les animaux considérés comme nuisibles.

Si M. Clerfayt ne souhaite pas forcer les communes à mettre en place ce procédé qui représente un certain investissement, il peut toutefois les encourager à y réfléchir, par le biais du coordinateur régional. Celui-ci a pour mission de rappeler aux communes l'existence des différentes mesures et de souligner que la conjonction de plusieurs mesures peut avoir un effet sur la taille de la population de pigeons.

Outre le fait d'apporter une cohérence régionale au niveau des actions et des initiatives déjà mises en place, en favorisant leur communication et leur visibilité, l'approche du coordinateur consistera à mutualiser les efforts entrepris et à soutenir les communes bruxelloises afin d'élaborer une politique et des projets liés au bien-être animal.

Les questions reçues par les départements "bien-être animal" et "espaces verts et biodiversité" de Bruxelles Environnement concernent principalement le nourrissage et la méthode des graines contraceptives pour lesquels Bruxelles Environnement maintient sa position et n'en fera donc pas la promotion. Aucune demande supplémentaire n'a été faite à ce jour au département "bien-être animal".

Enfin, le nourrissage d'une espèce non domestique, comme le pigeon biset, n'est pas lié à la compétence en matière de bien-être animal. De plus, certains supports de communication, élaborés par le département "espaces verts et biodiversité" de Bruxelles Environnement, incitent la population à ne pas nourrir les animaux sauvages, expliquant notamment l'effet sur les espèces opportunistes telles que les pigeons.

[245]

**Mme Dominique Dufourny (MR).** - Il était bon que vous répondiez à cette question qui touche au bien-être animal, mais aussi à l'environnement.

Une gestion coordonnée à l'échelle régionale s'impose. Certes, les communes restent libres d'appliquer la méthode de leur choix dans l'espace public dont elles ont la gestion. Cette question s'adresse peut-être au ministre du bien-être animal, mais trouvez-vous admissible que des communes procèdent encore à des captures de pigeons suivies d'une anesthésie par gazage, tant d'un point de vue éthique que sur le plan de l'efficacité ? Car ces pigeons vont revenir. C'est à la fois cruel et inopérant.

Un pigeonnier représente un certain coût, mais la Région pourrait allouer un budget aux communes dans le cadre de ses compétences en matière d'environnement. Trouver des emplacements et installer de tels pigeonniers est plutôt un problème régional, d'autant plus que la charge financière est importante.

- *L'incident est clos.*